

Enquête dans les archives

Holocauste, génocide au Cambodge et intervention du Canada



Centre commémoratif
de l'Holocauste à Montréal

Montreal Holocaust
Memorial Centre

BRATISLAVA

Slovaquie.



Centre commémoratif
de l'Holocauste à Montréal

Montreal Holocaust
Memorial Centre

5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
(Maison Cummings)
Montréal (Québec)
H3W 1M6 Canada

Téléphone : 514-345-2605
Télécopie : 514-344-2651
Courriel : info@mhmc.ca
Site Web : www.mhmc.ca

Produit par Le Centre commémoratif de l'Holocauste à Montréal, 2012

Conception et réalisation : Sabrina Moisan
Réalisation graphique : Fabian Will
Stagiaire à la recherche : Claudia Seidel
Production du DVD : Paul Richard

Le contenu de ce guide peut être reproduit et distribué à des fins éducatives seulement.

Table des matières

Annexe 1	Prérequis à la résistance.....	2
Annexe 2	Qui sont les Juifs d'Europe?	3
Annexe 3	Analyse critique d'un document historique.....	5
Annexe 4	Glossaire de l'Holocauste	8
Annexe 5	Bref historique de l'Holocauste	14
Annexe 6	Éléments essentiels à l'étude de l'Holocauste	15
Annexe 7	Démarche de recherche en histoire	16
Annexe 8	Le développement de la Justice internationale	17
Annexe 9	Le Tribunal de Nuremberg	18
Annexe 10	Étapes du génocide	19
Annexe 11	Les formes de résistance	22
Annexe 12	Visite au musée.....	23
Annexe 13	Biographie de Duch.....	24
Annexe 14	Historique de génocide au Cambodge.....	25
Annexe 15	Glossaire pour le génocide au Cambodge.....	48
Annexe 16	Éléments essentiels sur le génocide au Cambodge	50
Annexe 17	Jacques Couture	51
Annexe 18	Freins à l'intervention du Canada	52
Annexe 19	Tableau comparatif.....	55



Annexe 1

Prérequis à la résistance

Vous pouvez demander aux élèves ce qu'il fallait aux Juifs des camps et des ghettos pour résister. Voici les réponses données par un groupe d'enseignants au Musée de l'Holocauste à Washington :

- De la nourriture
- Des armes
- Un plan
- Un plan B
- Des moyens de communication
- De l'argent
- De l'entraînement
- Un médecin
- De l'organisation
- Des endroits où se cacher, un quartier général
- Un but et un consensus sur ce but
- Un leader
- Des partenaires loyaux, en santé et entraînés
- Des connaissances sur les ressources de l'ennemi et ses plans
- De l'aide (de l'intérieur et de l'extérieur des camps ou des ghettos)

Les facteurs freinant la résistance

- Avoir encore espoir que les choses s'améliorent bientôt
- Manquer d'informations sur la situation
- Avoir peur de mourir
- Nier la situation en cours

En somme, il fallait des gens n'ayant plus rien à perdre et prêts à mourir, car c'était l'issue la plus plausible d'une telle action de résistance.

Source : http://www.ushmm.org/education/foreducators/workshop/detail.php?content=07-sample_lesson§ion=1 (page consultée le 14 mars 2012)

Qui sont les Juifs d'Europe?¹

D'abord, il y a différentes manières d'être juif.

Les Juifs ont tous la même religion d'héritage, qu'ils soient pratiquants ou non. Ils partagent également une culture et une tradition.

Par exemple, ils célèbrent

- Rosh Hachana (la nouvelle année du calendrier lunaire juif)
- Yom Kippour (jour de jeûne, 10e jour après Rosh Hachana)
- Hanoucca (fête des Lumières)
- Pourim (pour Pourim, les enfants se déguisent et font la fête)
- Pessah (commémoration de l'exode d'Égypte)
- Chavouot, etc.
- Le samedi est jour de repos pour les juifs religieux, ils nomment ce jour le Shabbat.

Le chef spirituel est nommé « rabbin ».

Les livres sacrés sont la Torah et le Talmud.

Quelques rituels

- La circoncision (Brit milah)
- La Bat/bar mitzva (célébration soulignant l'entrée de l'enfant dans l'âge adulte. Cette fête se fait à 13 ans pour les garçons et 12 ans pour les filles.)
- Le mariage
- Le jeûne.

Symboles

- Étoile de David
- Ménorah (chandelier à 7 branches)
- Kippa
- Chandeliers de Shabbat
- Schofar (corne dans laquelle on souffle pour Yom Kippour et Rosh Hachana)
- Talith (châle de prière)
- Téfilines (boîtes en cuir contenant des morceaux de parchemin sur lesquels sont inscrits des extraits de la Torah que les hommes portent sur le bras gauche et le front pour la prière du matin).

¹ Cette fiche informative n'a pas la prétention d'être exhaustive.

Langues

Le yiddish, le ladino, l'hébreu et toutes les langues des pays dans lesquels ils vivent.

Portrait de la communauté juive de Montréal en 2001

« Données démographiques sur la communauté juive de Montréal

En 2001, 92 970 Juifs étaient établis à Montréal. Parmi eux, 21 215, soit 22,8 %, sont d'origine sépharade.² La population juive représente 2,8 % de la population totale de la ville. À Montréal, 17 110 Juifs, soit plus de 18 % de la population juive, vivent sous le seuil de la pauvreté.

La communauté juive de Montréal est la deuxième en importance au Canada et compte environ un quart (25,1 %) de la population juive de tout le pays. Sur le plan de la population, la communauté juive se classe au septième rang des communautés ethnoculturelles de Montréal, après celles désignées dans le recensement comme canadienne, française, italienne, britannique, arabe et caribéenne.

Parmi les groupes religieux, les juifs se classent au cinquième rang, les catholiques étant les plus nombreux, suivis des protestants, des musulmans et des chrétiens orthodoxes.

La population juive de Montréal compte 18 195 jeunes de moins de 14 ans (19,6 %). [...] On compte 6 795 survivants de la Shoah à Montréal, ce qui représente 23,7 % des résidents juifs âgés de plus de 56 ans.

[...]

Données du recensement de 2001 de Statistique Canada. »

² La Communauté Juive de Montréal est composé de personnes ayant des antécédents séfarades et ashkénazes. Les Juifs séfarades ont des origines en Espagne, au Portugal et en Afrique du Nord. Les Juifs ashkénazes sont de racine Européenne de l'Est, de France et d'Allemagne.

Source : Fédération CJA, 2012, « Données démographiques sur la communauté juive de Montréal », en ligne : Fédération CJA www.federationcja.org/fr/la+vie+juive+a+montreal/donnees-demographiques/ (page consultée le 30 avril 2012).

Analyse critique d'un document historique

Annexe 3

Afin de tirer le maximum des documents primaires mis à votre disposition, nous proposons une démarche d'analyse critique des sources en cinq étapes, que vous pouvez réaliser avec les élèves. Toutefois, avant même de lire les textes, prenez le temps de demander aux élèves ce qu'ils connaissent de l'Holocauste et ce qu'ils aimeraient savoir en consultant ces documents primaires.

Document primaire

Le document primaire est rédigé par un témoin ou un acteur des événements relatés (récit, carnet de voyage, code de loi, lettre, article de journal de l'époque, inscription sur des tablettes, etc.).

Document secondaire

Le document secondaire est rédigé par une personne qui analyse, commente ou interprète des documents primaires (livre sur un sujet historique, roman, article de magazine, site Internet, etc.).

Fait

Une information qui peut être vérifiée.

Opinion

Un point de vue personnel, souvent arbitraire et volatil, non fondé sur des faits.

1. Lecture préliminaire

La première étape consiste à effectuer une lecture du document au cours de laquelle l'élève se contente de repérer le sujet et les thèmes principaux du document.

2. Critique externe

La critique externe d'un document concerne le contexte dans lequel le document a été produit, c'est-à-dire sa date, l'identité de son auteur, son intention, la nature du document. L'élève doit alors répondre autant que possible aux questions suivantes :

- Quelle est la date de ce document? (Quand a-t-il été écrit?)
- Quelle est l'origine du document?
- Qui est l'auteur?
- L'auteur est-il un acteur ou un témoin des événements racontés?
- À qui s'adresse ce document?
- Dans quel but a-t-il été rédigé?
- Est-ce un document original ou une traduction?
- Est-ce un extrait ou une reproduction intégrale?

3. Critique interne

La critique interne du document porte sur le contenu qui y est présenté. Il s'agit donc de faire ressortir les informations et les faits qui s'y trouvent. Pour ce faire, l'élève répond aux questions suivantes :

- Quel est le sujet principal de ce document? (de manière générale)
- Quels sont les thèmes abordés? (de manière plus spécifique)
- Est-ce que l'auteur présente des faits ou des opinions?
- Le contenu est-il vraisemblable? (Correspond-il à ce que l'on connaît déjà sur le sujet?)

4. Interprétation

Une fois la critique terminée, l'élève peut poursuivre sa réflexion historique en tentant de donner un sens au contenu et aux thèmes dégagés. Pour ce faire, il répond aux questions suivantes :

- Qu'a-t-on appris à la lecture de ce document (ou de ces documents)?
- À quoi peut servir ce contenu?
- Répond-il à des questions que l'on avait concernant ce phénomène historique?
- À quelles questions apporte-t-il des réponses?

5. Questionnement et recherche

Si vous le souhaitez, il est possible d'utiliser ces documents comme base pour une recherche historique menée par l'élève. À partir des thèmes dégagés aux étapes 3 et 4, l'élève formule des questions de recherche permettant d'aller plus loin dans la compréhension du sujet et procède ensuite aux recherches nécessaires pour y répondre. Il s'agit en fait d'identifier ce qui n'est pas dit dans ces lettres et ce qu'elles soulèvent comme questionnement par rapport au phénomène qu'elles abordent.

Annexe 4

Glossaire de l'Holocauste

Alliés	Les pays – le Canada, la Grande-Bretagne, la France, l'Union soviétique et les États-Unis – qui ont formé un front uni dans la guerre contre l'Allemagne et ses partenaires – l'Italie et le Japon (connus sous le nom de l'Axe). Pendant la guerre, la Bulgarie, la Hongrie, la Roumanie et la Slovaquie ont rejoint l'Axe.
Anschluss	Terme allemand signifiant « connexion ». Le 13 mars 1938, l'Autriche est annexée à l'Allemagne.
Antisémitisme	Doctrine et attitude d'hostilité et de discrimination à l'égard des Juifs. Le terme a été forgé en 1873 par un journaliste allemand, Wilhem Marr, dans un pamphlet intitulé La Victoire du judaïsme sur le germanisme.
Antisémitisme allemand	La « science raciale » du XIXe siècle a ajouté une fausse et dangereuse dimension « biologique » à la haine traditionnelle du Juif. Les Juifs étaient stigmatisés comme étant différents et issus d'une race inférieure ne pouvant jamais changer. Ils étaient faussement accusés de conspirations pour dominer le monde. À la fin du XIXe et au début du XXe siècle, des forces radicales de la droite politique, surtout en Allemagne, ciblaient les Juifs comme étant l'« ennemi racial » responsable pour tous les problèmes du monde moderne. Les nazis ont alors utilisé cette nouvelle définition du Juif pour justifier la création d'une « nouvelle Allemagne » en déclenchant une guerre contre les Juifs, dont le point culminant serait la « solution finale », une tentative d'anéantir tous les Juifs d'Europe.
Aryen	Les nazis ont pris ce terme, qui avait été utilisé pour décrire un ancien peuple, pour se définir eux-mêmes. Ils se proclamaient faussement d'être « la race aryenne », supérieure aux autres groupes raciaux. Pour les nazis, l'aryen typique était grand, blond et avec les yeux bleus.
Autodafé des livres	Acte perpétré par les nazis, qui consistait à brûler sur la place publique des milliers de livres dont le contenu était jugé dissident ou simplement parce que son auteur était juif. Il y eut plusieurs autodafés en Allemagne pendant l'époque nazie à Berlin, Dresde, Munich et plusieurs autres villes.
Caricature	Représentation exagérant les traits, les caractéristiques physiques, l'habillement ou les manières propres à un individu dans le dessein de produire un portrait-charge. La caricature (de l'italien caricare, « charger ») constitue également un moyen de ridiculiser et de tourner en dérision faits et institutions politiques, sociaux ou religieux, ainsi que certains groupes ou classes sociales.

Camp de concentration	Camps de prisonniers bien gardés utilisés par les nazis pour emprisonner les personnes qu'ils considéraient comme des ennemis du peuple. Des milliers de camps ont été construits avant et durant la guerre et remplis principalement de prisonniers juifs. Ces derniers étaient soumis au travail forcé et affamés.
Camp de la mort	Camps de mise à mort instaurés par les nazis en Pologne et en Biélorussie occupée pour faciliter le massacre de Juifs, de Roms (Tsiganes) et d'autres victimes, qui ont été assassinés principalement avec l'usage de chambres à gaz. Les camps de la mort étaient Auschwitz-Birkenau, Belzec, Chelmno, Majdanek, Sobibor et Treblinka.
Camp de personnes déplacées	Camps créés après la Deuxième Guerre mondiale pour les victimes de la guerre (Juifs et non-Juifs), qui avaient été libérés, mais qui ne pouvaient plus retourner chez eux. Des dizaines de milliers de Juifs sont restés dans ces camps pendant des années jusqu'à ce que des pays acceptent de les recevoir.
Crime haineux	Crime dans lequel la victime est ciblée en raison de son appartenance, réelle ou supposée, à un certain groupe social, le plus souvent défini par la race, la religion, l'orientation sexuelle, le handicap, l'ethnie, la nationalité, l'âge, le sexe, l'identité sexuelle ou le parti politique. Les crimes haineux peuvent prendre de nombreuses formes. Les incidents peuvent impliquer des attaques physiques, de l'intimidation, du harcèlement, des attaques verbales ou des insultes, des graffitis et du vandalisme.
Crime de guerre	Violation grave du droit international humanitaire (droit de la guerre) commise lors d'un conflit armé international ou non. La notion de crime de guerre inclut entre autres l'homicide intentionnel d'une personne protégée en vertu du droit international humanitaire, la détention illégale et la prise d'otages.
Crime contre l'humanité	Actes commis dans le cadre d'une attaque systématique contre une population civile, en temps de guerre ou en temps de paix. Contrairement au génocide, les criminels n'ont pas l'intention de détruire un groupe. Les moyens utilisés sont, entre autres, le meurtre, l'esclavage, la déportation, la torture ou le viol. Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale de 1998 définit les crimes contre l'humanité.
Culte du chef	Typique dans les régimes totalitaires, le culte de la personnalité, ou culte du chef, est encouragé via les médias et la propagande. Dans le régime nazi, Hitler est présenté comme s'il était plus grand que nature. La propagande contribue à ce que la masse le voit comme un héros et ne discute pas son autorité.

Déportation	Les nazis ont chassé les Juifs de leurs maisons et de leurs villes et villages. Ils les ont rassemblés dans des ghettos et dans des camps de concentration ou de mise à mort.
Discrimination	Fait de traiter d'une manière défavorable des groupes ou des individus en raison de particularités qui les caractérisent, telles que le groupe ethnique, le sexe, la religion, l'orientation sexuelle, le statut socio-économique, l'âge ou l'handicap. L'ensemble des motifs de discrimination reconnus au Québec se trouve dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975).
Einsatzgruppen	Mot allemand, littéralement « escouades d'intervention ». Unités mobiles de tuerie de la SS nazie. Elles suivaient les lignes de front de l'armée allemande lorsque cette dernière est entrée en Union soviétique en 1941. Les victimes étaient sommairement exécutées et enterrées dans des charniers ou laissées sur place empilées les unes sur les autres.
Führer	Hitler était nommé le Führer. Signifie « chef » ou « dirigeant » en allemand.
Gestapo	Police secrète nazie, formée en 1933, et connue pour ses méthodes brutales.
Génocide	Le génocide est défini par l'ONU dans la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (1948) (du grec genos, « race », et du latin caedes, « tuer »). Ce mot a été utilisé pour la première fois en 1943 par l'avocat juif polonais Raphael Lemkin pour décrire une politique officielle de la part d'un gouvernement visant le massacre d'un peuple tout entier. Acte commis dans l'intention d'exterminer (en tout ou en partie) un groupe national, ethnique, racial ou religieux. Dans sa définition légale actuelle, il n'inclut pas les opposants politiques. Les membres du groupe visé sont tués ou persécutés systématiquement quels que soient les moyens mis en œuvre pour atteindre ce but : meurtre, « mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe », « transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe », etc. (voir le texte de la Convention pour la définition complète) Le crime de génocide est commis par les détenteurs du pouvoir de l'État, en leur nom ou avec leur consentement exprès ou tacite.
Ghetto	Le terme a été utilisé pour la première fois à Venise, au XVIe siècle, lorsque les Juifs étaient forcés de vivre dans un quartier clos appelé Getto Nuovo (« nouvelle fonderie »). Pendant la Deuxième Guerre mondiale, les nazis ont forcé les Juifs à vivre dans des quartiers surpeuplés, emmurés ou entourés d'une clôture. Il existait des centaines de ghettos, surtout en Europe de l'Est, d'où les Juifs ne pouvaient sortir qu'avec un laissez-passer issu par les nazis.

Holocauste	<p>Mot d'origine grecque signifiant « sacrifice » par le feu. Le mot hébraïque pour l'Holocauste est sho'ah, un terme biblique qui veut dire « catastrophe », « destruction ».</p> <p>L'Holocauste fait référence au génocide des Juifs commis par les nazis et leurs collaborateurs. Il s'agit de l'assassinat et la persécution, commandés et systématiquement organisés par l'État nazi, de 6 millions de Juifs d'Europe entre 1933 et 1945. Les nazis ont également ciblé d'autres victimes : les Roms (gitans), les handicapés, les Polonais, les homosexuels, etc.</p>
Idéologie	<p>Vision du monde ou ensemble de doctrines propres à une société ou à un groupe.</p>
Insigne	<p>En Allemagne et dans les pays occupés, les nazis obligeaient les Juifs à porter un insigne, afin de les distinguer au premier coup d'œil et de pouvoir les isoler plus facilement lorsqu'ils étaient parmi la population générale. Cet insigne avait plusieurs formes : souvent une étoile de David jaune avec le mot « Juif » (dans la langue locale) inscrit en son centre ou encore un brassard blanc marqué d'une étoile de David. Le port de l'insigne avait été repris d'une pratique médiévale.</p>
Judaïsme	<p>Au sens religieux, le monothéisme juif et ses lois; au sens général, l'ensemble de la culture juive.</p> <p>Le judaïsme est apparu sur le territoire de la Judée (aujourd'hui Israël) au Proche-Orient. Plus tard, des communautés juives ont vécu à un moment ou à un autre dans presque toutes les parties du monde, par suite des migrations, des exils forcés et des expulsions.</p>
Juif	<p>Personne de confession juive, se réclamant du peuple juif ou de la culture juive. Aujourd'hui, les Juifs se définissent par l'appartenance à une communauté plutôt qu'à un groupe ethnique ou religieux.</p>
Justes parmi les Nations ou sauveteurs	<p>Nom donné aux individus qui, bien souvent au risque de leur propre vie, ont agi pour sauver la vie de Juifs. Ils les ont cachés, leur ont donné des papiers d'identité, les ont aidés à fuir, etc.</p>
Lois de Nuremberg	<p>Série de mesures légales prises à partir de 1935 par le gouvernement nazi pour définir ce qu'est un « Juif » et visant à discriminer et restreindre les libertés des Juifs. Les Juifs sont peu à peu exclus de la nation allemande par le biais de mesures telles que le prénom obligatoire dans les papiers d'identité (1938, « Sarah » pour les femmes, « Israël » pour les hommes) et le port de l'étoile jaune (1941).</p>
Marches de la mort	<p>Au moment où les Alliés libéraient les pays occupés, les nazis vidaient les camps et forçaient les prisonniers à marcher sur de longues distances dans des conditions hivernales extrêmes. Les prisonniers étaient surveillés et brutalisés. Plusieurs y ont laissé leur vie, à quelques jours de la libération.</p>

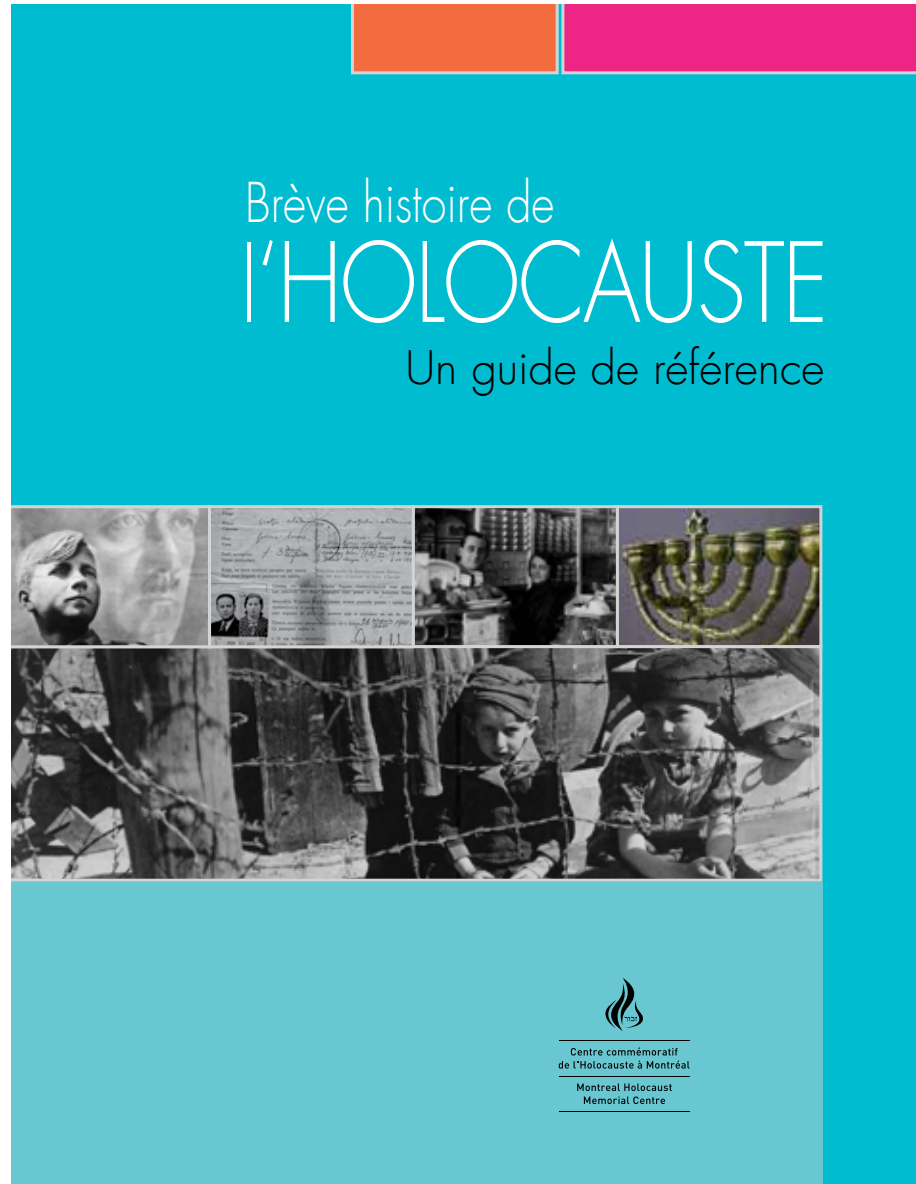
Nazisme	National socialisme. Mouvement politique allemand d'Adolf Hitler. En 1933, le parti nazi a pris le contrôle politique de l'Allemagne lors d'une élection démocratique. Le parti nazi était violemment antisémite et croyait à la suprématie de la « race aryenne ». L'idéologie nazie inclut des motifs de discrimination comme l'origine, l'ethnie, la couleur de la peau, le sexe, le handicap, la religion, la langue, l'orientation sexuelle ou les convictions politiques. Elle est marquée par un fort autoritarisme et « le culte du chef » (Führerkult). L'objectif des nazis était la purification de la race et l'extension de l'« espace vital » pour la race germanique en exterminant les Juifs de l'Europe et en envahissant les pays voisins.
Nuit de cristal	Dans les pays francophones, traduction de Kristallnacht. Nom donné aux violentes attaques perpétrées contre les commerces, lieux de cultes et maisons des juifs dans toute l'Allemagne et dans les pays annexés (Autriche et Sudètes) les 9 et 10 novembre 1938. Ces violences ont été mises en oeuvre par des dirigeants nazis. Le bruit des vitres cassées explique le nom qu'on a donné à l'événement.
Organisation des Nations Unies (ONU)	L'ONU a été créée en 1945, après la Deuxième Guerre mondiale, par 51 pays déterminés à assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, à encadrer les relations internationales et à défendre les droits humains.
Partisans	Forces irrégulières opérant dans les territoires occupés par l'ennemi, usant le plus souvent des tactiques de guérilla. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, les partisans ont harcelé et tué des nazis et ont saboté les efforts de guerre des nazis. Quelques groupes de partisans étaient juifs ou incluaient des membres juifs à cette résistance, d'autres groupes n'étaient formés que de gens locaux non juifs.
Préjugé	Jugement formé ou adopté sans examen sur un individu ou un groupe. Dans l'usage moderne, le terme dénote presque toujours une attitude défavorable ou hostile envers d'autres personnes en raison de leur appartenance à un autre groupe social ou ethnique. Le préjugé repose sur des stéréotypes, généralisations simplificatrices relatives à des groupes humains.
Procès de Nuremberg	En 1945 et 1946, le Tribunal militaire international de Nuremberg est mis sur pieds afin de juger de hauts responsables nazis. Les juges, provenant des puissances alliées, ont entendu 22 criminels accusés de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, de complot ou de crimes contre la paix.
Propagande	La propagande consiste à utiliser divers moyens de communication (médias, discours, publicité), afin de convaincre les gens d'adopter une idée, une doctrine, une idéologie. Les nazis ont utilisé tous les moyens de communication (radios, journaux, livres pour enfants, discours politiques, cinéma, etc.) à leur disposition, afin de propager leur idéologie, dont l'antisémitisme et l'idée de la supériorité de la race aryenne.

Racisme	<p>Théorie, fondée sur un préjugé, selon laquelle il existerait des races humaines qui présenteraient des différences biologiques justifiant des rapports de domination entre elles et des comportements de rejet ou d'agression.</p> <p>Dans les années 1930, en Europe, ces présupposés furent organisés en système idéologique. Dans le langage courant, le terme « racisme » se rapporte le plus souvent à la xénophobie et à la ségrégation sociale qui en sont les manifestations les plus évidentes.</p>
Résistance	<p>Actions de révolte contre les nazis et leurs collaborateurs. Les actes de résistance peuvent être collectifs ou individuels, armés ou sans armes, militairement organisés ou spirituels.</p>
Shtetl	<p>Shtetl est un mot yiddish, la langue des juifs d'Europe de l'Est, qui est dérivé de Stadt, mot allemand signifiant « ville ». Nom donné à une ville ou un village habité par une communauté juive en Europe de l'Est.</p>
Ségrégation	<p>Politique de mise à l'écart organisée d'une population, en fonction de sa différence ethnique, culturelle ou religieuse, au sein même du pays où elle vit.</p>
Solution finale	<p>Le nom de code nazi désignant le plan d'assassinat de tous les Juifs d'Europe. Le plan a été coordonné par les nazis en janvier 1942 à la conférence de Wannsee à Berlin.</p>
SS (Schutzstaffel)	<p>Mot allemand, littéralement : « escouade de protection ». Des troupes sélectionnées parmi les forces nazies qui étaient entièrement vouées à l'application des politiques racistes et étaient loyales au IIIe Reich. Impitoyables, ils étaient assignés aux tâches les plus brutales, incluant la mise en œuvre de la « Solution finale ».</p>
Stéréotype	<p>Image simpliste, cliché qu'on rapporte à une catégorie de personnes, une institution ou une culture (du grec « stereos », solide, et « typos », la marque).</p> <p>La notion de stéréotype est généralement utilisée négativement pour dénoncer une idée reçue et fautive qui fait obstacle à la connaissance véritable. La persistance de stéréotypes dans les sociétés modernes, en particulier de ceux qui se réfèrent aux caractéristiques ethniques ou au statut de l'étranger et induisent des attitudes racistes et xénophobes, témoigne de la difficulté qui existe aujourd'hui encore pour faire admettre une idée non stéréotypée de l'Homme, dont la liberté et l'identité singulière ne se laissent pas enfermer dans des catégories toutes faites.</p>

Annexe 5

Bref historique de l'Holocauste

Voir le tiré à part.



Éléments essentiels à l'étude de l'Holocauste³

Annexe 6

Les élèves doivent trouver les réponses aux questions suivantes :

Qui?

Victimes : Les Juifs d'Europe, et éventuellement, tous les Juifs.

Boureaux : Les nazis et leurs collaborateurs.

Quoi?

Assassinat de masse, pensé, organisé et exécuté par l'État nazi et ses collaborateurs, de millions de Juifs d'Europe.

Pourquoi?

Causes menant à l'élection des nazis

- Triptyque : autorité-conformisme-idéologie
- Idéologie autoritaire (nazisme, supériorité des Allemands, épuration de la « race », espace vital, etc.)
- Antisémitisme des Allemands (démonisation des Juifs)
- Dilution de la responsabilité qui rend le mal banal
- Individualisme de la société. Le sentiment d'isolement de l'individu provoque un désir de conformité (obéir aux ordres, faire comme les autres, ne pas être rejeté)
- Endoctrinement de la population.

Quand?

De 1933 à 1945. La discrimination des Juifs en Allemagne commence tout de suite en 1933 avec le boycottage des magasins et cabinets juifs. Les Juifs sont exclus de la fonction publique. L'autodafé des livres en mai 1933 est l'expression du mépris total des Allemands envers les auteurs juifs. La discrimination s'intensifie drastiquement avec les lois de Nuremberg de 1935. À la construction des camps de concentration et des ghettos en Pologne suit la construction des camps de la mort et l'extermination des Juifs d'Europe, organisée à la conférence de Wannsee (Berlin), en 1942.

Comment?

- Organisation de l'État : bureaucratie, division des tâches, techniques modernes (industrialisées, sérialisées)
- Approbation de la population allemande (et sa participation)
- Différents moyens (assassinats par balles, camion à gaz, camps de travail, camps d'extermination (chambres à gaz))
- Déshumanisation des individus.

Où?

Partout en Europe (et même en Afrique, dans les colonies européennes).

³ adapté de G. Bensoussan, *Histoire de la Shoah*, Collection Que sais-je?, Presses universitaires de France, 1998

Annexe 7

Démarche de recherche en histoire

1. Quel est cet événement?

Prendre connaissance d'une situation, d'un événement, d'un phénomène

- à partir de la lecture de documents écrits ou iconographiques, de textes informatifs, vidéos, etc.

2. J'aimerais bien en apprendre davantage... Je formule une question de recherche

Formuler une question de recherche. Qu'y a-t-il de plus à savoir?

Les questions doivent être ouvertes (Pourquoi...? Quand...? Comment...?).

3. Comment vais-je m'organiser pour répondre à ma question?

Planifier une recherche

- S'assurer d'avoir des sources présentant différents points de vue ou différents aspects du problème étudié.

4. Que m'apprennent ces documents?

Analyser les documents

- Rechercher des faits permettant de répondre à la question;
- Faire ressortir les faits (Ex. : les lois de Nuremberg ont été votées en 1935; Kristallnacht a eu lieu le 9 novembre 1938, etc.).

5. Comment répondre à ma question en m'appuyant sur les faits présentés dans les documents?

Interpréter les faits/construire son argumentation

- Mettre ces faits en relation les uns avec les autres, afin de construire une réponse à la question de recherche
- Prendre soin de considérer plusieurs facteurs explicatifs. Il n'y a jamais une seule cause pour expliquer un événement. (ex. : on peut considérer les facteurs économiques, sociaux, politiques, culturels, identitaires, individuels, etc.).

6. Je partage mon interprétation!

Communiquer ses résultats

- Choisir des concepts à définir, des images à présenter, etc.
- Choisir un support à la présentation (texte écrit, présentation PowerPoint, vidéo, etc.).

Le développement de la Justice internationale⁴

Annexe 8

Question de réflexion

Le développement du droit international s'est fait au détriment du droit des États et de leur souveraineté.

- Pour que tous les humains soient protégés, il faut que l'État dans lequel ils vivent s'assujettisse à des lois internationales, au risque de se voir envahi de puissances étrangères en cas de manquement. La marche vers l'adoption de mesures internationales efficaces et engageantes a été lente.
- En 1945, c'est la première fois que la souveraineté d'un État est placée derrière les droits humains. L'Allemagne est jugée pour les crimes commis depuis 1933, alors qu'elle s'est attaquée à une partie de sa population sans défense.
- Le Droit de l'individu apparaît et l'État de droit s'impose.

Le Tribunal militaire de Nuremberg est important, car il est le résultat du premier accord fondamental, l'Accord de Londres, signé le 8 août 1945. Il s'agit de la première expérience de justice internationale qui concerne les individus.

Note pour la réflexion : Malgré l'adoption de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* et celle de la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, les États demeurent très attachés aux principes de non-ingérence et de souveraineté des États. Ce qui réduit l'impact de ces textes de loi internationaux.

⁴ adapté de G. Bensoussan, *Histoire de la Shoah*, Collection Que sais-je?, Presses universitaires de France, 1998

Annexe 9

Le Tribunal de Nuremberg

Le Tribunal militaire international de Nuremberg (ville alors occupée par les États-Unis) a été créé par quatre pays : URSS, États-Unis, France et Grande-Bretagne.

Première série de procès en opération du 20 novembre 1945 au 1er octobre 1946.

22 personnes (responsables du parti nazi, membres de l'armée ou de l'État) ne sont pas accusées de crime de génocide (le terme n'est pas encore reconnu), mais bien de crime contre l'humanité, de crime contre la paix, de crimes de guerre et de complot.

Résultats : 12 sont condamnés à mort, 4 furent acquittés et le reste reçut une peine de prison allant de 10 ans à la prison à vie.

Une deuxième série de procès eut lieu entre décembre 1946 et avril 1949. 185 personnes furent jugées, dont certains médecins ayant pratiqué des expériences sur les victimes, des juges coupables de meurtre, des industriels, des officiers supérieurs SS et de hauts fonctionnaires.

35 furent acquittés, 120 reçurent une peine de prison à vie et le reste, la peine de mort.

Voir le court extrait avec sous-titres français :

www.dailymotion.com/video/xa519v_le-tribunal-de-nuremberg-partie-5_shortfilms



Étapes du génocide

Annexe 10

Les 8 étapes du génocide⁵

Le génocide est le résultat d'un processus qui se développe en huit étapes qui sont prévisibles, mais pas inexorables. À chaque étape, des mesures de prévention peuvent arrêter le processus. Ces étapes ne suivent pas une progression linéaire, elles coexistent parfois simultanément. Toutefois, les dernières étapes doivent être précédées des autres étapes.

1. Classification/catégorisation

Distinguer les personnes entre « nous » et « eux », selon l'origine ethnique, la race, la religion ou la nationalité : par exemple les Allemands et les Juifs, les Hutu et les Tutsi, etc.

La principale mesure de prévention à ce stade précoce est de développer des institutions universalistes, qui transcendent les divisions ethniques ou raciales et qui proposent une classification transcendant les divisions.

* Ce sont les autres, souvent au pouvoir ou en position d'autorité, qui décident si quelqu'un est un ennemi ou non. Les victimes, comme les Juifs, n'ont aucun pouvoir sur cela, même pour ceux qui ne se définiraient pas ainsi.

2. Symbolisation

Le fait de nommer les gens « Juifs » ou « Tsiganes » et de les distinguer par des couleurs ou des vêtements spéciaux.

Lorsque combinés avec la haine, les symboles peuvent être imposés par la force aux membres de groupes : l'étoile jaune pour les Juifs sous le régime nazi, l'écharpe bleue pour les personnes de la zone de l'Est par les Khmers rouges au Cambodge.

Pour lutter contre la symbolisation, les symboles de haine et les discours de haine peuvent être interdits par la loi (croix gammées, par exemple). De même, les vêtements codés ou marqués des groupes peuvent être déclarés illégaux.

⁵ Traduit et adapté de Gregory H. Stanton, président de Genocide Watch

3. Déshumanisation

Un groupe nie l'humanité de l'autre groupe. Les membres de celui-ci sont assimilés à des animaux, de la vermine, des insectes ou des maladies. La déshumanisation de l'homme permet de surmonter la répulsion normale contre le fait d'assassiner. À ce stade, la propagande haineuse sur papier ou à la radio est utilisée pour diffamer le groupe des victimes.

Dans la lutte contre cette déshumanisation, il importe de ne pas mélanger « Liberté d'expression » et « incitation au génocide ». Les sociétés génocidaires n'ont pas de protection constitutionnelle des droits à la liberté de parole, et devraient être traitées différemment des démocraties. Les dirigeants locaux et internationaux devraient condamner l'utilisation de discours haineux et la rendre culturellement inacceptable. Les leaders qui ont incité au génocide devraient être interdits de voyage international et voir leurs finances à l'étranger gelées. Les stations de radio haineuses doivent être fermées et la propagande haineuse doit être interdite. Les crimes de haine et les atrocités doivent être rapidement punis.

4. Organisation

Le génocide est toujours organisé, en général par l'État, souvent en utilisant des milices qui peuvent aider le déni des responsabilités de l'État. Parfois, l'organisation est informelle ou décentralisée (comme les groupes terroristes). Des troupes spéciales de l'armée locale ou des milices sont souvent entraînées et armées. Des plans sont conçus en vue de perpétrer des meurtres génocidaires.

Pour lutter contre cette organisation, l'adhésion à ces milices devrait être interdite. Leurs dirigeants devraient se voir refuser des visas pour les pays étrangers. L'ONU devrait imposer des embargos sur les armes à des gouvernements et des citoyens de pays impliqués dans les massacres génocidaires et créer des commissions pour enquêter sur les violations.

5. Polarisation

Les extrémistes amplifient les différences entre les groupes. Les groupes haineux diffusent cette polarisation par la propagande. Les lois peuvent interdire le mariage ou l'interaction sociale entre les groupes. Les membres modérés du groupe extrémiste, qui sont capables de mettre fin à cette propagande, sont les premiers à être arrêtés et tués.

La prévention réside dans la protection et la sécurité de ces dirigeants modérés ou l'aide aux groupes de défense des droits humains. Les actifs des extrémistes peuvent être saisis et les visas de voyage international refusés. Les coups d'État opérés par des extrémistes doivent être empêchés par des sanctions internationales.

6. Préparation

Les victimes sont identifiées et séparées du reste de la population en raison de leur identité ethnique ou religieuse. Des listes de « mise à mort » sont établies. Les membres des groupes de victimes sont obligés de porter des symboles d'identification. Leurs biens sont expropriés. Ils sont souvent isolés dans des ghettos, déportés dans des camps de concentration ou limités à une zone frappée par la famine.

À ce stade, si la volonté politique des grandes puissances, des alliances régionales ou du Conseil de sécurité peut être mobilisée, une armée d'intervention internationale devrait être prête, ou encore, une aide majeure doit être fournie au groupe victime pour qu'il prépare sa propre défense. Sinon, une aide humanitaire devrait être organisée par les Nations Unies et des groupes privés.

7. Extermination

À ce stade, l'extermination commence et devient rapidement un massacre légalement appelé « génocide ». Il s'agit « d'extermination » aux yeux tueurs, parce qu'ils ne croient pas que leurs victimes sont pleinement humaines. Quand il est parrainé par l'État, les forces armées travaillent souvent avec les milices pour faire la mise à mort.

À ce stade, seule une importante et rapide intervention armée peut arrêter le génocide. Pour les grandes interventions, une force multilatérale autorisée par les Nations Unies devrait intervenir. Si l'ONU est paralysée, les alliances régionales doivent agir.

La responsabilité internationale de protéger transcende les intérêts étroits des États-nations. Si les nations fortes ne fournissent pas de troupes pour intervenir directement, elles doivent assurer le transport aérien, fournir de l'équipement et des moyens financiers nécessaires pour l'intervention des États régionaux.

8. Dénier

Le déni est la huitième étape qui suit toujours un génocide. Les auteurs de génocide creusent des fosses communes, brûlent les corps, essayent de dissimuler les preuves et d'intimider les témoins. Ils nient avoir commis des crimes et blâment souvent les victimes pour ce qui s'est passé. À ce moment, ils fuient en exil, où ils demeurent en toute impunité, comme Pol Pot, sauf s'ils sont capturés et qu'un tribunal est établi pour les juger.

La réponse au déni est une peine octroyée par un tribunal international ou des tribunaux nationaux. À ce moment, les preuves sont entendues et les auteurs du crime sont sanctionnés. Des tribunaux comme le tribunal international pour juger les Khmers rouges au Cambodge, ou une Cour pénale internationale ne peuvent pas décourager les pires génocidaires. Mais avec la volonté politique de les arrêter et de les poursuivre, certains d'entre eux peuvent être traduits en justice.

Source :
www.genocidewatch.org/genocide/8stagesofgenocide.html

Annexe 11

Les formes de résistance

Il est habituel d'identifier trois formes de résistance :

1. Les luttes armées

Exemples de luttes armées pour l'Holocauste :

- Ghetto de Varsovie en avril et mai 1943
- Soulèvements dans les ghettos : Vilno et Bialystok
- Soulèvements dans les camps de mise à mort : Sobibor, Treblinka
- Les groupes de partisans, comme les Bielski en Biélorussie

Exemples de groupes :

- Armée juive en France
- Autre groupe nommé aussi Solidarité en Belgique (font dérailler un train de déportation et brûlent les archives sur les juifs de Belgique de l'Organisation des Juifs de Belgique)
- Organisation juive de combat (ghetto de Varsovie)

2. Les activités de sauvetage

Ce sont les actions de sauvetage menées par des non-juifs qui ont sauvé la vie de Juifs pendant l'Holocauste. L'institut Yad Vashem les reconnaît sous le titre de « Justes parmi les nations ».

Voir le site web de l'institut pour des exemples concrets d'actions :
www.yadvashem.org

3. La résistance spirituelle

Lorsqu'ils le pouvaient, les Juifs prisonniers des ghettos et des camps ont continué à célébrer leurs fêtes religieuses et à observer certaines règles. Ils ont tenté de conserver leur humanité en faisant de la musique, en constituant des bibliothèques clandestines, en célébrant les anniversaires, etc.

Suggestion de film :

Les insurgés (2009) sur les juifs clandestins installés dans une forêt biélorusse autour des 3 frères Bielski.

Sites Internet :

www.ushmm.org/wlc/fr/article.php?ModuleId=189

www.memorial-wlc.recette.lbn.fr/article.php?lang=fr&ModuleId=70

www.resistancejuive.org/Archives_OJC/archives_journal/31_76/Docs/60/60.htm

www.struthof.fr/fr/le-centre-europeen/

Visite au musée

Annexe 12

Chaque élève doit répondre à une question en tentant d'obtenir le plus de précisions possible.

- Qui a fait quoi?
- Où?
- Quand?
- Comment?
- Pourquoi?

Avant la guerre
(1933-1939)

Équipe 1

Les élèves doivent reconnaître une manifestation d'une des étapes menant au génocide.

Pendant la guerre
(1939-1945)

Équipe 2

Les élèves doivent reconnaître une manifestation d'une des étapes menant au génocide.

Après la guerre

Équipe 5

Les élèves doivent relever une intervention ou une tentative d'intervention (dont celles du Canada ou d'individus ou organismes canadiens) visant à défendre des personnes.

Équipe 3

Les élèves doivent relever une intervention/résistance (dont celles du Canada) visant à défendre des personnes.

Équipe 4

Les élèves doivent relever une intervention/résistance (dont celles du Canada) visant à défendre des personnes.

Annexe 13

Biographie de Duch

Ancien enseignant qui devint responsable de la prison de Tuol Sleng (S-21), un centre de torture, lors du régime des Khmers rouges.

Le commandant de S-21 est Kaing Guek Eav, alias Duch. Selon un employé de la prison, Duch ne tuait jamais personne (Chandler 2002 : 40). Il est dirigeant et criminel de bureau.

Dans les années 1990, il se convertit au christianisme évangélique. Il cache son identité pendant deux décennies, mais la police l'arrête en 1999. Depuis, il est emprisonné à Phnom Penh.

Duch fait encore l'actualité de nos jours. Son procès devant les *Chambres extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens (CETC)*⁶ débute en février 2009 et se termine en novembre de la même année. Sa condamnation date de juillet 2010. Il est mis en accusation, entre autres, pour crimes contre l'humanité et torture. La chambre reconnaît l'accusé pénalement responsable (CETC 2010 : 22) et fixe une peine d'emprisonnement de 35 ans (ibid. : 32-33). Étant donné que Duch était déjà en détention provisoire, à partir de 2011 il ne lui reste que 19 ans à purger en prison. De plus, Duch conteste l'accusation. Il accepte sa responsabilité tout en disant qu'il n'avait pas de choix pour sauver sa propre vie et la vie de sa famille. Il obéissait seulement aux ordres (ONU : A quest for justice).

Spécifier que le génocide au Cambodge est encore aujourd'hui un enjeu qui fait les manchettes internationales.

Références :

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens; Chambre de première instance. 2010. *Transcription procès Duch public. Dossier n° 001/18-07-2007-CETC/CPI, 26 juillet 2010, 9 h 58, Jugement*. Phnom Penh, 36 p. Document de consultation. En ligne.

www.eccc.gov.kh/french/cabinet/caselInfo/79//E1_83.1_TR001_20100726_Final_FR_Pub.pdf. Page consultée le 21 février 2011.

Chandler, David. 2002. *S-21 ou le crime impuni des Khmers rouges*. Éditions Autrement, 202 p.

⁶ Cf ci-dessous, dans le chapitre « Justice et mémoire collective », pour plus d'informations.

Historique du génocide au Cambodge

Annexe 14

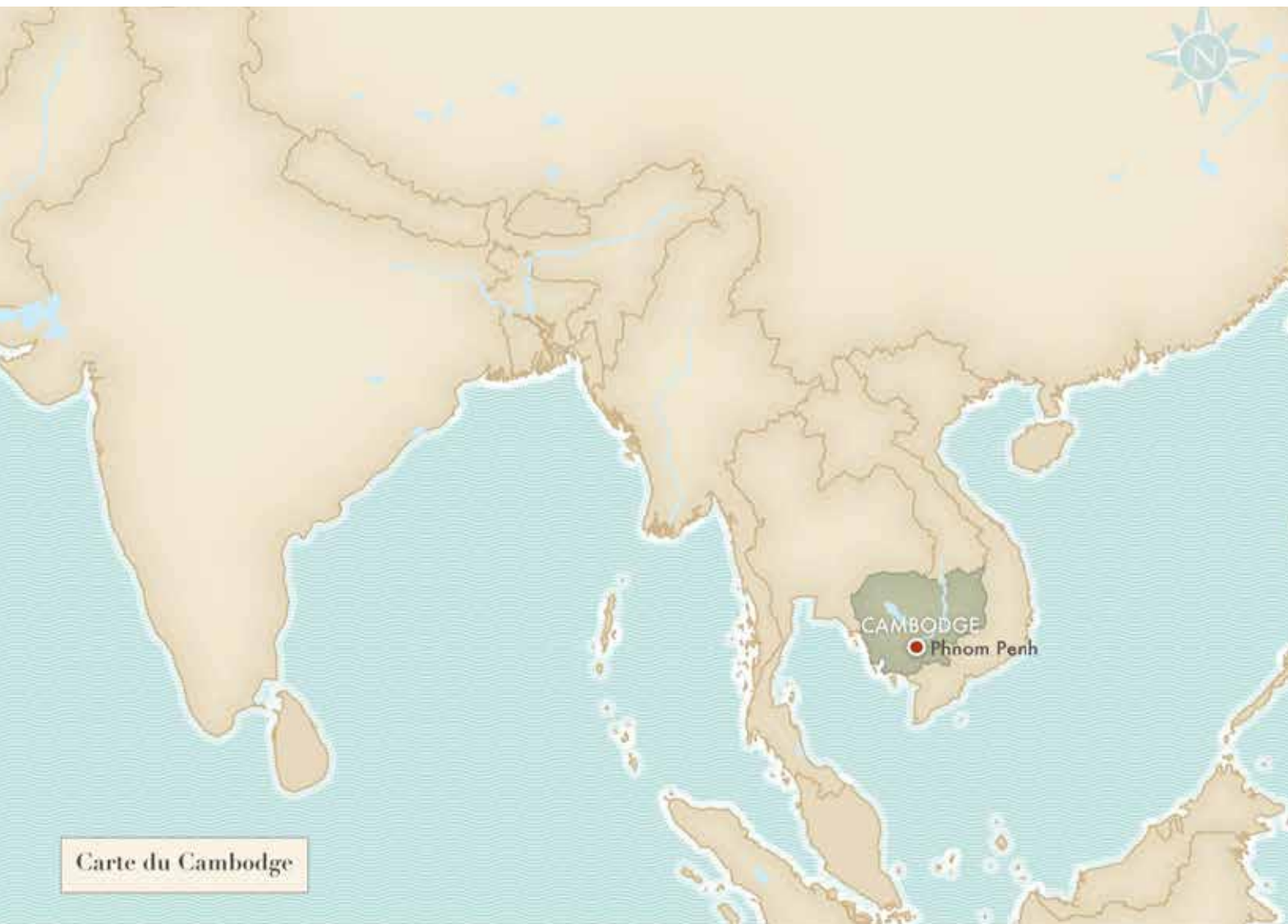
Cambodge - La mort de 2 millions de personnes sous le règne des Khmère rouges (1975-1979)

Une chronologie contextuelle

D'avril 1975 à janvier 1979 (pendant trois ans, huit mois et vingt jours), environ un quart de la population cambodgienne, qui compte sept millions d'individus à l'époque, est tué par le régime communiste « khmer rouge ». Le génocide vise les « ennemis du régime », des groupes définis suivant des critères sociaux, politiques et raciaux.

Vie au Cambodge avant le génocide

La société cambodgienne des années 1950 et 1960 est ethniquement et religieusement homogène, c'est-à-dire que 80 % de la population sont khmers et bouddhistes. La grande majorité des Cambodgiens parlent la langue khmère (Kiernan 1996 : 4).



Carte du Cambodge

À l'époque, le Cambodge est un pays ayant une vie politique sous-développée, une économie non diversifiée et un niveau d'éducation faible (Kiernan 1996 : 4). En conséquence, 80 % de la population sont des paysans, peu ou pas éduqués. La population rurale est divisée en deux groupes : une minorité de paysans pauvres et endettés et une majorité de propriétaires terriens possédant des terres de petite surface. Entre 1950 et 1970, le taux de paysans sans terre augmente de 4 à 20 pour cent, en raison des bombardements du pays par l'armée états-unienne (Kiernan 1996 : 7).

En 1954, la première année d'indépendance du protectorat français, seulement 144 Cambodgiens ont un diplôme secondaire et aucune université n'existe au pays (Kiernan 1996 : 6).

Après avoir obtenu son indépendance, le Cambodge devient un royaume. À partir de 1954, le roi Sihanouk fait construire neuf universités et presque toute la population a au moins la possibilité d'apprendre à lire et à écrire.

La situation géopolitique autour du Cambodge est tendue avec la chute de l'Indochine, l'ancien protectorat français qui regroupe le Cambodge, le Vietnam et le Laos. L'ingérence des forces états-uniennes au Vietnam commence en 1955 et la guerre du Vietnam durera 20 ans. Étant donné que Sihanouk reste neutre, la population cambodgienne est impliquée dans la guerre à partir de 1969 seulement avec les premiers bombardements états-unis (cf. ci-dessous).

L'économie du Cambodge est peu diversifiée. Le pays est un grand exportateur de riz. À partir de 1964, commencent des activités de contrebande de riz visant à nourrir les milliers de soldats vietnamiens. Ce commerce illicite, conjugué à la diminution exponentielle des revenus en raison de taux d'exportation désavantageux, rend catastrophique la situation alimentaire à Phnom Penh.

Le dernier recensement avant le règne des Khmers rouges date de 1969. On dénombre alors 7 millions d'habitants, dont 600 000 Chinois et 400 000 Vietnamiens (Béréziat 2009 : 79).

Genèse politique du Cambodge (l'obtention de son indépendance et les bombardements états-uniens)

C'est en 1950 que les premiers groupes cambodgiens rejoignent des groupes communistes du Vietnam pour s'opposer au protectorat français.

En novembre 1953 (après 90 ans de protectorat français), le Cambodge se déclare royaume indépendant, dirigé par le roi Norodom Sihanouk. Le Cambodge reste neutre par rapport à la guerre au Vietnam (1954-1975), qui fait rage de l'autre côté de la frontière, Sihanouk suit une politique antiaméricaine et prochinoise tout en opprimant ses « propres » communistes et autres opposants du royaume. (Cambodian Genocide Program : Chronology)

À la suite du coup d'État du premier ministre Lon Nol en 1970, le pays bascule dans la guerre civile. Le gouvernement de Lon Nol est soutenu par les États-Unis, qui s'intéressent de plus en plus au Cambodge en tant que lieu de refuge pour des militaires communistes vietnamiens. Le Cambodge devient donc un objectif d'attaque du gouvernement états-unien à partir de 1965 (Owen et Kiernan 2006 et Marchak 2008 : 101).

Sans qu'il y ait de déclaration de guerre officielle, la campagne de bombardement généralisé de l'US Air Force sur le Cambodge sous le Président Richard Nixon commence en février 1969 près de la frontière avec le Vietnam (Owen et Kiernan 2006 : 66-67). Les avions militaires « B-52 » font tomber environ 2.75 millions de tonnes de bombes. Selon Owen et Kiernan, le Cambodge pourrait bien être le pays le plus bombardé au monde. (cf. carte géographique interactive de l'Université de Yale <http://www.yale.edu/cgp/maplicity.html> ou carte « Zones de bombardements aériens américains », Kane 2007 : 56).

Entre 50 000 et 150 000 personnes civiles sont tuées par ces bombardements au Cambodge.

Au début des bombardements, le but des attaques états-uniennes est de détruire les bases militaires des Viet Congs et de l'armée nord-vietnamienne dans la jungle cambodgienne. Plus tard, le Président Nixon justifie les bombardements par la protection du régime de Lon Nol et la lutte contre les groupes communistes cambodgiens. Les derniers bombardements états-uniens se déroulent entre février et août 1973 pour empêcher les Khmers rouges d'arriver à la capitale du Cambodge, Phnom Penh (Owen et Kiernan 2006 : 67).

Montée des Khmers rouges

Les bombardements par l'armée états-unienne sont cruciaux pour comprendre l'augmentation du pouvoir des Khmers rouges. Premièrement, ils causent involontairement l'avancement des groupes militaires vietnamiens au Cambodge. Deuxièmement, au lieu de fragiliser les groupes communistes, les bombardements provoquent un succès énorme des Khmers rouges qui sont aussi communistes. Beaucoup de Cambodgiens, surtout des paysans, les rejoignent pour montrer leur fureur contre les attaques états-uniennes (Kiernan 1996 : 22-24; Owen et Kiernan 2006 : 67).

Le 17 avril 1975, les Khmers rouges, dirigés par Pol Pot, prennent le pouvoir en arrivant à Phnom Penh. La république du « Kampuchéa démocratique » naît. La population cambodgienne est au départ très optimiste et euphorique étant donné que l'arrivée des Khmers rouges symbolise la fin de la guerre et de la souffrance.

Pendant les quatre ans de règne des Khmers rouges, les dirigeants du parti restent cachés du public. Les leaders du « Centre » du parti sont Pol Pot (de son vrai nom Saloth Sar), Khieu Samphan, Ieng Sary, Nuon Chea, Son Sen et Ta Mok (Chandler in Kane 2007 : 12).

Le règne et l'idéologie des Khmers rouges

Le régime khmer rouge vise à créer un système communiste réel, selon le modèle d'une société absolument égalitaire. Selon eux, cette transformation passe par l'anéantissement de la civilisation antérieure. Le régime oppose le « peuple nouveau » (citadins qui sont amenés à être rééduqués ou éliminés) à « l'ancien peuple » (ruraux qui ont soutenu la guérilla khmère rouge). Le génocide n'a pas uniquement une dimension sociale et politique (dénigrement des « intellectuels » et des personnes d'un statut économique élevé), mais aussi raciste (dénigrement des Vietnamiens, Chinois, musulmans cambodgiens...).

En 1975, les Khmers rouges prennent les décisions suivantes, afin d'exécuter leur plan de construction d'une société nouvelle; ces décisions sont également des éléments marquants du règne autoritaire:

1. Évacuation des grandes villes

Dès la victoire des Khmers rouges, les habitants – entre autres de Phnom Penh – sont forcés de quitter la ville. Entre deux et trois millions de personnes doivent quitter leur maison (Kiernan 1996 : 48). Une dizaine de milliers d'entre eux meurent sur le chemin.

2. Abolition de l'argent et de l'économie capitaliste

Tout ce qui rappelle la modernité et l'influence de l'Occident est systématiquement démoli : villes, industries, mais aussi monnaie et propriété privée.

3. Dévalorisation de la famille et de la religion

La famille et la religion sont dévalorisées. La seule institution qui compte est Angkor, l'organisation des Khmers rouges, qui est infaillible. Les moines sont destitués. Le bouddhisme en tant que religion d'État n'a plus de valeur.

4. Travail forcé dans des coopératives

Les citadins sont forcés d'aller travailler à la campagne dans des coopératives agricoles. Ce travail forcé est un moyen de rééducation du « peuple nouveau ». Des centaines de milliers d'entre eux meurent dans cet exode forcé.

La métaphore du « Camarade Bœuf » illustre bien l'idéal d'un homme parfaitement révolutionné, que poursuivent les Khmers rouges :

« Dans une parabole khmère rouge entendue maintes fois, on comparait les gens à des bœufs : — voyez le bœuf, camarades! Admirez-le! Il mange où on lui ordonne de manger. Si on le laisse paître dans un champ, il mange. Si on le conduit dans un autre champ qui ne contient pas assez d'herbe, il broute quand même. Il ne peut pas aller et venir, il est surveillé. Quand on lui demande de tirer la charrue, il s'exécute. Il ne pense jamais à sa femme et à ses enfants.

Souvent, lors des réunions, les Khmers rouges parlaient du "camarade bœuf" comme un révolutionnaire idéal. Camarade bœuf ne refusait jamais de travailler. Camarade bœuf était obéissant. Camarade bœuf ne se plaignait pas. Camarade bœuf ne protestait pas quand sa famille se faisait tuer. »

Pin 2005 : 225

Exécution de tous les anciens chefs et fonctionnaires du régime précédent de Lon Nol

Tous les cadres adhérant aux idées républicaines et qui n'ont pas rejoint les Khmers rouges sont exécutés (Lavoix 2008 : 19).

Expulsion de la minorité vietnamienne

En 1970, la minorité vietnamienne compte environ 450 000 personnes, soit 7 % de la population cambodgienne (Kane 2007 : 397). La communauté vietnamienne est installée au Cambodge depuis très longtemps. Après la prise de pouvoir de Lon Nol en 1970, il y en a déjà 300 000 qui fuient le pays. En 1975, les Khmers rouges expulsent presque tous les Vietnamiens restant au Cambodge. Seulement 10 000 à 15 000 ne partent pas. 40 % d'entre eux meurent sous le régime des Khmers rouges (ibid.). « La haine du Vietnamien » illustre bien l'idéologie xénophobe des Khmers rouges.

Rééducation

Les Khmers rouges intensifient leurs mesures au fur et à mesure. La rééducation va inclure un abandon absolu à l'Angkar (l'organisation), le mépris de toutes les formes d'intellectualisme et l'exécution de millions de personnes.

Influence sur les enfants et les adolescents

L'intention de créer une nouvelle population non empoisonnée par le capitalisme est un aspect crucial pour comprendre ce système. Les Khmers rouges sont convaincus que leur société future peut se bâtir avec une petite population : « Pour les Khmers rouges, 1 000 000 de jeunes gens idéologiquement sûrs suffisent pour construire le nouveau Cambodge. » (Lingane 2006 : 102). Pour cette raison, ils n'hésitent pas à tuer une grande partie de leur population. La socialisation des enfants est, pour cette raison, une mission idéologique.⁷ Les adolescents sont fortement intégrés dans la garde et la supervision des adultes, qui travaillent dans les champs. Ils apprennent les principes khmers rouges au lieu d'apprendre à lire et à écrire.

Abolition des institutions

Un autre élément significatif du règne est l'abolition des institutions judiciaires (Chandler 2002 : 147) et des infrastructures médicales et éducatives (Béréziat 2009 : 76).

Crimes et motifs génocidaires

Le sort des Cambodgiens est déterminé selon leur origine sociale et ethnique. Le génocide débute avec l'élimination physique des « traîtres » et de leurs familles (fonctionnaires et militaires de l'ancien régime du Lon Nol), membres du clergé bouddhiste, musulman et chrétien, Cambodgiens d'origine vietnamienne, etc.

Laisser mourir...

Ensuite, le régime entreprend la rééducation du « peuple nouveau » (citadins, intellectuels, professions libérales, commerçants et minorités ethniques), soit 3 500 000 personnes, qui sont envoyées travailler dans les fermes collectives. La vie à la campagne change aussi pour le « peuple ancien » peu éduqué et pauvre. Les valeurs familiales et religieuses, ainsi que la propriété privée ne comptent plus et sont interdits sous les Khmers rouges. En conséquence, leur vie quotidienne change complètement. Selon Kiernan, la population cambodgienne devient une force de travail non rémunérée (Kiernan 2006 : 167). Selon des témoins, un jour régulier commence à 6 h et se termine à minuit, et est interrompu seulement par des pauses pour manger un peu de riz (Pran 1997 : 68). Les maladies tuent beaucoup de travailleurs et la malnutrition sévit (Béréziat 2009 : 74 et 75).

⁷ Le documentaire « A perfect soldier » (2010) de John Severson raconte l'histoire d'Aki Ra qui a planté des milliers de mines antipersonnelles pour les Khmers rouges à l'âge de six ans. Aujourd'hui, il s'engage dans le déminage du territoire cambodgien.

Faire mourir...

Mépris de l'intellect. Chaque signe d'intellect (par exemple : parler une langue étrangère, porter des lunettes, lire et écrire le khmer...) peut être un motif d'extermination. Pour cette raison, les gens commencent à cacher leur identité, à se transformer en personnes ignorantes.

Oppression des relations familiales et amoureuses. L'objectif des Khmers rouges est l'abandon absolu de l'individualité. On vit pour l'organisation Angkar, pour le travail physique et on est obligé de couper tous les liens avec les anciennes valeurs. Les relations familiales et amoureuses établies ou gardées peuvent être la cause d'une exécution.

« Chez les Khmers rouges, la haine ordinaire était devenue véritablement extraordinaire. Dépourvue de contrôle, de limites. Au gré des événements et de l'endoctrinement, des gens simples sont devenus des bourreaux et ont perdu leur humanité au profit d'une idéologie meurtrière générant l'anéantissement. L'amour, filial ou sentimental, la compassion ou la pitié étaient interdits par l'Angkar. »

Mérigard 2008

Obsession d'espionnage

À partir de 1977, à cause de l'avancement de troupes nord-vietnamiennes, et donc d'une menace plus concrète, les purges sont dirigées vers les membres du parti soupçonnés d'être des « saboteurs infiltrés ».

Élimination des Cambodgiens non khmers et des religieux

(cf. chapitre sur les victimes).

Au total, le nombre de victimes correspond à presque un quart de la population cambodgienne : 400 000 à 900 000 personnes assassinées dans des centres d'exécution et 700 000 à 1 200 000 personnes mortes de faim, d'épuisement au travail et de maladies mal ou non soignées.

Pour résumer, les caractéristiques du génocide au Cambodge sont

- le travail forcé,
- le déplacement des victimes,
- les assassinats arbitraires,
- les exécutions de masses,
- la torture, la sous-nutrition provoquée,
- le contrôle des pensées,
- la dénonciation des autres,
- l'aveu des « crimes », le port de marques distinctives.

Jusqu'à présent, l'ONU n'a pas reconnu les atrocités commises au Cambodge en tant que génocide comme en Turquie (le génocide des Arméniens), en Europe (la Shoah ou l'Holocauste), en Bosnie-Herzégovine et au Rwanda.

Les crimes « relèvent avant tout de la qualification juridique de crime contre l'humanité » (Kane 2007 : 144). Les recherches montrent que le règne des Khmers rouges comprend des éléments génocidaires :

« 1. les victimes font partie «d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux»; 2. les membres de ce groupe sont tués ou persécutés pour leur appartenance à ce groupe, quels que soient les moyens mis en œuvre pour atteindre ce but; 3. le génocide est un crime collectif planifié, commis par les détenteurs du pouvoir de l'État, en leur nom ou avec leur consentement exprès ou tacite. »

Lingane 2006 : 20

La plupart des victimes sont cependant ethniquement khmères, « et presque la totalité d'entre elles a été tuée [...] comme des ennemis politiques, une qualification délibérément absente du texte de l'ONU. » (Chandler in Kane 2007 : 14). Liai Duong (2006) fait la preuve de la présence d'éléments racistes dans l'idéologie des Khmers rouges. Elle argue que leur discrimination raciale est motivée par leur soupçon de trahison et des préjugés envers les capitalistes (prétendus). Les Khmers rouges établissent par exemple le stéréotype des Chinois riches et les discriminent en conséquence (Duong 2006 : 3).

Centres de torture et d'exécution

Le plus grand centre d'exécution et de torture est Tuol Sleng (« la colline empoisonnée »), aussi appelé « S-21 », à Phnom Penh. S pour « Sécurité », 2 pour « Deuxième bureau » et 1 pour « Frère numéro un » (Mérigard 2008). Avant de devenir un centre de détention, le bâtiment était une école.

S-21 est un lieu secret. En conséquence, presque tous les prisonniers sont tués pour garder ce secret.

En 1980, l'ancien centre d'exécution est transformé en Musée génocidaire de Tuol Sleng pour commémorer les crimes des Khmers rouges. Le champ d'exécution de Choeung Ek fait partie de ce lieu commémoratif.

Le commandant de S-21 est Kaing Guek Eav, alias Duch. Selon un employé de la prison, Duch ne tuait jamais personne (Chandler 2002 : 40). Il est dirigeant et criminel de bureau. Dans les années 1990, il se convertit au christianisme évangélique. Il cache son identité pendant deux décennies, mais la police l'arrête en 1999.⁸ Depuis il est emprisonné à Phnom Penh.

« L'aspect le plus important de la politique du Parti communiste du Kampuchéa [...] était connu sous le mot "écraser", signifiant l'arrestation, l'interrogation et l'exécution des personnes perçues comme des ennemis ou des espions. » (CETC 2010, Jugement Procès Duch : 6)

Au *Musée génocidaire de Tuol Sleng*, les photos des prisonniers constituent une grande partie de l'exposition. Elles sont des documents indispensables permettant d'illustrer l'horreur de S-21⁹ :

« La sous-section de photographie de S-21 [...] prenait des photos d'identité des prisonniers à leur arrivée à la prison, de ceux qui étaient morts en captivité et de détenus importants après leur exécution. »

Chandler 2002 : 45

⁸ Voir la section suivante, « Justice et la mémoire collective » pour plus d'informations.

⁹ Les photos des détenus se trouvent également sur Internet (cf. www.tuolsleng.com/).

Sur 15 000 à 30 000 prisonniers, seuls 7 à 12 ont survécu, le plus connu d'entre eux est le peintre Vann Nath. Il survit parce qu'on lui demande de faire des portraits de Pol Pot. Selon Chandler, la majorité des prisonniers sont de jeunes Khmers d'origine rurale (Chandler 2002 : 55). Par contre, le « peuple nouveau » est assassiné dans les prisons de province. La majorité des gardes sont des adolescents.

Le Documentation Center of Cambodia (DC-Cam)¹⁰ décompte 196 prisons des Khmers rouges.

Champs d'extermination

Le Documentation Center of Cambodia a trouvé presque 20 000 charniers au Cambodge.

Collaborateurs

Les leaders du parti forment l'*Angkar padevat* (trad. Organisation révolutionnaire), l'organisation chargée de faire la distinction entre l'ancien peuple et le nouveau peuple, entre les alliés et les traîtres.

Les exécutants (environ 120 000 personnes en 1975) sont principalement des adolescents, des intellectuels de rang modeste et des marginaux. Certains notables villageois dirigent les brigades de travail.

Aujourd'hui, les « employés » du centre d'exécution S-21 se considèrent eux-mêmes comme des victimes du régime (Mérigard 2008), ce que montrent des entrevues avec eux¹¹.

Victimes ou « les ennemis du peuple » cambodgien

À la fin de 1979, le nombre de victimes atteint environ 1,7 million « en raison, directement ou indirectement, de la politique mise en œuvre par le [*Parti communiste du Kampuchéa (PCK), CCHM*]. » (Chandler in Kane 2007 : 12)

Il y a différentes catégories de victimes du génocide selon leur appartenance sociale, politique, religieuse ou ethnique :

1. Les « traîtres à la nation » ou « les contre-révolutionnaires » : Les partisans des anciens régimes de Nol Lon et du roi Sihanouk.
2. Le « peuple nouveau » : les citadins, les intellectuels, les personnes d'un esprit « occidental » et capitaliste.
3. Les « Vietnamiens dotés d'un corps de Khmer » : les Khmers de la Zone Est qui sont tous décrétés « traîtres au régime » à partir de 1978 à cause des batailles intensifiées avec les Nord-Vietnamiens (Kane 2007 : 145 et 410). Ils sont déplacés dans le Nord-Ouest et distingués des autres par une écharpe bleue.

¹⁰ Les recherchistes du Centre de documentation de Cambodge (DC-Cam) documentent les crimes des Khmers rouges. Le DC-Cam existe depuis 1995. Au début, il est le bureau sur place pour le Cambodian Genocide Program de l'Université Yale. En 1997, le DC-Cam devient un institut de recherche indépendant (DC-Cam : History and Description of DC-Cam).

¹¹ Rithy Pan, réalisateur franco-cambodgien et réfugié, laisse parler des collaborateurs et exécutants dans son documentaire « S-21, la machine de mort Khmère rouge ». Le discours de « Duch » devant le tribunal montre aussi ce rejet de responsabilité : il demande pardon en disant en même temps avoir seulement suivi les ordres.

4. Les « saboteurs infiltrés » : les membres du Parti communiste du Kampuchéa (PCK) qui sont accusés d'espionnage ou d'actes de résistance (et qui n'ont jamais été impliqués dans des crimes contre d'autres victimes)
5. Les bouddhistes pratiquants, surtout les bonzes : environ 25 000 d'entre eux ont été exécutés. « Moins de 5 % des membres du clergé ont survécu au génocide. » (Séra 2007 : 63)
6. Les Chams (dont la plupart sont musulmans) : « Minorité représentant environ 3 % de la population du royaume en 1975, les Chams sont ainsi rebaptisés "Khmers islam". » (Kane 2007 : 69). Selon Kiernan, 90 000 auraient perdu la vie, un chiffre qui représente donc plus de 36 % de toute la population de Chams au Cambodge (Kiernan 2003 : 588). D'autres auteurs parlent de 100 000 à 400 000 victimes chams (Masis 2011). Une des méthodes pour les faire abandonner leur religion est de les forcer à manger du porc et de les disperser dans différents villages afin qu'ils ne puissent pas pratiquer leurs rites religieux ensemble (Duong 2006 : 15).
7. Les chrétiens, 61 000 personnes (dont 95 % sont des Vietnamiens). Tous les membres du clergé sont éliminés (Kane 2007 : 94). L'exécution concerne tous les chrétiens qui n'abandonnent pas leur foi. En 1979, il reste seulement « un petit millier de croyants » (Kane 2007 : 95).
8. Les Vietnamiens, dont la majorité est expulsée au début du règne des Khmers rouges. À partir de mi-1976, ils sont exécutés (Duong 2006 : 8).¹²
9. Les Chinois avec 200 000 victimes (Kiernan 2001).

Résistance

L'utilisation du terme « victime » suggère souvent une certaine impuissance des personnes et un rôle exclusivement passif. Selon les moyens et intérêts, les gens résistent aussi aux Khmers rouges. (cf. le chapitre entier sur la résistance.)

¹² Cf. le sous-chapitre « Le règne des Khmers rouges », Expulsion de la minorité vietnamienne.

Fin du régime des Khmers rouges et la situation politique jusqu'à présent

Fin 1977, Pol Pot arrête toute coopération avec le gouvernement nord-vietnamien. Et pendant que le régime khmer rouge entretient des relations diplomatiques avec la Chine, le Vietnam du Nord préfère l'Union soviétique.

À la fin de l'année 1978, le Nord-Vietnam envahit le Cambodge pour renverser le régime des Khmers rouges. Le 11 janvier 1979, le comité populaire révolutionnaire (faction provietnamienne du *Parti communiste du Kampuchéa* — PCK) prend le pouvoir et institue la « République populaire du Cambodge ».

Mise à part l'invasion nord-vietnamienne, la population énormément affaiblie et les purges commises par les Khmers rouges comptent pour beaucoup dans la chute des Khmers rouges.

Les Khmers rouges se réfugient dans la jungle d'où ils amorcent une guérilla contre le nouveau régime qui va durer jusqu'en 1998. L'ONU donne un siège aux Khmers rouges jusqu'en 1989, tout en refusant la reconnaissance du régime provietnamien.

Finalement, les forces vietnamiennes se retirent du Cambodge en 1989.

En novembre 1991, le roi Norodom Sihanouk rentre triomphalement à Phnom Penh (Maison des Français à l'étranger : Histoire du Cambodge). Le roi, qui était resté quelque temps à Phnom Penh pendant le règne des Khmers rouges avant de s'exiler en Chine, ne condamne jamais ouvertement la violence des Khmers rouges. Il demande quand même l'instauration d'un tribunal international (Lépine 2000).

En 1993, l'ONU organise des élections. Un gouvernement de coalition se constitue entre le parti monarchiste Funcinpec et l'héritier de l'ancien parti communiste, le PPC de Hun Sen. En 2004, Norodom Sihanouk abdique en faveur de son fils, le prince Norodom Sihamoni.

Lors des élections législatives de 2008, le PPC gagne la majorité des sièges au Parlement. Hun Sen est Premier ministre jusqu'à présent (au 2 mai 2012). Le système politique du Cambodge est une monarchie constitutionnelle.

Justice et mémoire collective

En 1979, le *Tribunal révolutionnaire du peuple* à Phnom Penh trouve coupable Ieng Sary et Pol Pot de crime de génocide, « mais aucun d'eux n'est comparu devant le tribunal ni a purgé sa peine. » (CETC en ligne)

En 1997, le gouvernement khmer demande l'aide de l'ONU pour traduire en justice les anciens dirigeants khmers rouges. Pour la première fois, l'ONU fait référence à des « actes de génocide » pour définir les crimes des Khmers rouges.

En 2001, les *Chambres extraordinaires au sein des Tribunaux cambodgiens (CETC)* sont créées pour juger les coupables du génocide (cf. les actualités des CETC en ligne www.eccc.gov.kh/french/default.aspx). Les Chambres extraordinaires ne sont pas un tribunal ad hoc international comme en ex-Yougoslavie ou au Rwanda, mais un tribunal hybride national et international (Greenspoon, 2011). C'est-à-dire que c'est un tribunal « à participation internationale » de l'ONU et selon des « standards internationaux » (CETC en ligne). Dans le cas du Cambodge, la majorité du tribunal est cambodgienne. D'autres tribunaux similaires existent au Timor oriental, en Sierra Leone et au Kosovo (ibid.).

Depuis 2007, le tribunal poursuit les hauts dirigeants du Kampuchéa démocratique : « Seuls les gens qui sont encore vivants seront jugés. » (CETC en ligne). Il y a deux grands cas : la poursuite de Kaing Guek Eav (« Duch », l'ancien commandant de S-21 qui a déjà été jugé) et les poursuites de Nuon Chea (Secrétaire adjoint du PCK), Ieng Sary (Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères), Ieng Thirith (ancienne ministre de l'Action sociale) et Khieu Samphan (ancien Chef de l'état). Les quatre derniers sont en détention provisoire, mis en examen pour des crimes contre l'humanité et, avec l'exception de la seule femme devant le tribunal, aussi pour des violations graves des Conventions de Genève.

Jusqu'à présent, les « ex-Khmers rouges » habitent au Cambodge en cachant ou niant leur identité. Les victimes se trouvent donc à vivre aux côtés de leurs bourreaux. Selon Robert Petit, le procureur canadien ayant travaillé pour l'ONU de 2007 à 2009 aux *Chambres extraordinaires*, « l'émotion [...], la victimisation sont toujours là parce qu'il n'y a pas eu de résolution ». Petit critique le manque de volonté politique au Cambodge d'appliquer des lois justes. Il argue qu'il y avait « une impunité par rapport à tous les crimes » (Petit 2010). Ce sont surtout les personnes riches et puissantes qui en profiteraient.

Le *Musée génocidaire Tuol Sleng*, d'autres lieux commémoratifs et des programmes éducatifs (par exemple : Documentation Center of Cambodia 2010) conservent la mémoire collective du génocide pour les Cambodgiens et les autres gens en faisant tout un travail de sensibilisation sur les atrocités.

En 2000, le gouvernement chinois, partenaire politique et économique pendant le règne des Khmers rouges, refuse toujours « d'endosser toute responsabilité dans les crimes commis sous le régime de Pol Pot. » (Kane 2007 : 84). Le gouvernement chinois avait une délégation à Phnom Penh au Kampuchéa Démocratique et il coopérait avec les Khmers rouges en déléguant 15 000 conseillers civils et militaires.

Selon le recensement du Québec de 2006, 10 170 personnes se sont déclarées d'origine cambodgienne. Plus de 60 pour cent de la communauté est née à l'étranger. La plupart des immigrants est de la première génération : l'installation de la communauté cambodgienne au Québec est donc très récente. La période d'immigration la plus forte au Québec est de 1981 à 1985. Plus de 90 pour cent des immigrants cambodgiens habite à Montréal. Comparé aux revenus des Québécois, le revenu annuel des immigrants cambodgiens est très faible. (Recensement 2006).

La communauté cambodgienne à Montréal est la plus grande au Canada. Beaucoup d'entre eux s'engagent à sensibiliser la population aux atrocités commises par les Khmers rouges.

Deux associations les plus importantes représentant les intérêts des Cambodgiens au Canada sont la Communauté angkorienne du Canada à Saint-Laurent (www.cambodia.ca/) et le Temple bouddhiste khmer de Montréal à Anjou.

Bibliographie commentée

1. Mise en contexte du génocide

Béréziat, Gilbert. 2009. *Cambodge 1945 – 2005 : Soixante années d'hypocrisie des grands*. Paris : L'Harmattan, 274 p.

Résumé : « Ce livre retrace l'histoire politique complexe du Cambodge. Il permet au lecteur non averti de comprendre le jeu macabre des puissances étrangères interposées (USA, URSS, Chine, France) à l'œuvre dans ce pays pendant plus d'un demi-siècle. Puissances qui ont installées ou maintenu au pouvoir au tour des dirigeants corrompus, incompetents et sanguinaires. »

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens; Chambre de première instance. 2010. *Transcription procès Duch public. Dossier n° 001/18-07-2007-CETC/CPI, 26 juillet 2010, 9 h 58, Jugement*. Phnom Penh, 36 p. Document de consultation.

Résumé : Ce protocole documente le procès contre Duch avec les circonstances politiques et idéologiques, les accusations, les preuves d'accusation et le jugement de l'ancien commandant du S-21 devant la Chambre. Source primaire importante !

Chandler, David. 2002. *S-21 ou le crime impuni des Khmers rouges*. Éditions Autrement, 202 p.

Résumé : Chandler traite l'histoire et le fonctionnement du centre interrogatoire et centre d'exécution « S-21 ». Il analyse les employés et les prisonniers. Une grande partie du livre est consacrées aux différentes purges pendant le règne des Khmers Rouges, les formes et raisons de tortures qui expliquent bien un volet de l'idéologie.

Documentation Center of Cambodia (DC-Cam). *History and Description of DC-Cam*.

Documentation Center of Cambodia. 2007. *A History of Democratic Cambodia (1975-1979)*. Documents de consultation en anglais.
Duong, Liai. 2006. *Racial Discrimination in the Cambodian Genocide*. Yale University, GSP Working Paper No. 34.

Immigration et communautés culturelles Québec. *Cambodge. Portraits statistiques des groupes ethnoculturels. Recensement 2006*. Document de consultation.

En ligne. <<http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/publications/fr/diversite-ethnoculturelle/com-cambodgienne-2006.pdf>>. Page consultée le 24 février 2011.

Kane, Solomon. 2007. *Dictionnaire des Khmers rouges. Introduction par David Chandler*. Aux lieux d'être, 460 p.

Résumé : Repères chronologiques.

Kiernan, Ben. 1996. *The Pol Pot Regime. Race, Power, and Genocide in Cambodia under the Khmer Rouge, 1975-1979*. New Haven and London: Yale University Press, 477 p.

Kiernan, Ben et Taylor Owen. 2006. *Bombs over Cambodia*. In *Walrus* magazine, Oct. 2006, p. 62-69. Document de consultation.

En ligne. <http://www.yale.edu/cgp/Walrus_CambodiaBombing_OCT06.pdf>. Page consultée le 14 février 2011.

Résumé: Les auteurs analysent les raisons, le développement et les conséquences du bombardement du Cambodge par les forces militaires états-uniennes entre 1969 et 1973. Ils incluent des nouvelles connaissances comme le début des bombardements en 1965 et l'ampleur des bombardements (avec 2,75 millions de tonnes de bombes, les plus graves au monde).

Kissinger, Henry et Richard Nixon. 1970. *Mr. Kissinger/The president (tape), December 9, 1970 8:45 p.m. jlj.* In *The George Washington University: The National Security Archive*. Document de consultation.

En ligne. <<http://www.gwu.edu/~nsarchiv/NSAEBB/NSAEBB123/Box%2029,%20File%202,%20Kissinger%20%96%20President%20Dec%209,%201970%208,45%20pm%20%200.pdf>>Page consultée le 28 avril 2011.

Lavoix, Hélène. 2008. *Chronological Index: Cambodia from 1945.* In *Online Encyclopedia of Mass Violence*, published on 9 March 2008. Paris: CERI et CNRS. Document de consultation.

En ligne. <http://www.massviolence.org/IMG/article_PDF/Cambodia-from-1945.pdf>. Page consultée le 14 février 2011.

Résumé : Chronologie historique avec des mises en contexte des événements.

Lingane, Zakaria. 2006. *Comprendre les génocides du XXe siècle.* Montréal : Fondation de la tolérance, 146 p.

Maison des Français à l'étranger (Ministère des affaires étrangères et européennes). *Histoire*.

En ligne. <<http://www.mfe.org/index.php/Portails-Pays/Cambodge/Presentation-du-pays/Histoire>>. Page consultée le 24 février 2011.

Mérigard, Dominique. 2008. *Témoin S-21. Face au génocide des Cambodgiens.* Préface de Bernard Plossu. Manosque (France) : Le bec en air.

Résumé : Livre de photographies. Photos prises par Dominique Mérigard à l'ancien camp d'exécution « S-21 », aujourd'hui *Musée du crime génocidaire « Tuol Sleng »* à Phnom Penh. Entre autres des photos de du bâtiment, des photos d'identité des condamnés (= photos rephotographiées), des objets (de torture) abandonnés...

« Ces images de vie sont l'autre témoignage que Dominique Mérigard rapporte du Cambodge, pour contrer les photos d'identité des condamnés ordonnées par leurs tortionnaires, photos de mort à la froideur abominable. Le ton non spectaculaire de Mérigard dénonce cela. Il a le courage de faire face à la vie qui essaye de continuer. »

Bernard Plossu

Norton, Leslie E. 1993. *L'incidence de la violation flagrante et systématique des droits de la personne sur les relations bilatérales du Canada (Note)*. In *Études internationales*, vol. 24, n° 4, 1993, p. 787-811. Document de consultation.

En ligne. <<http://id.erudit.org/iderudit/703241ar>>. Page consultée le 10 mars 2011.

Séra. 2007. *Lendemain de cendres. Cambodge 1979 – 1993*. Paris : Éditions Delcourt.

Yale University (éd.). *Interactive Geographic Database. Cambodian Genocide Program*.

Consultation en ligne. <<http://www.yale.edu/cgp/maplicity.html>>. Page consultée le 14 février 2011.

Résumé : CGEO est une base de données interactive de cartes, images satellite et informations détaillées sur 130 000 endroits au Cambodge.

2. Resistance

Masis, Julie. 2011. *Cambodia remembers its fallen Muslims*. In *Asia Times* online. Publié le 6 janvier 2011.

Document en ligne. <http://www.atimes.com/atimes/Southeast_Asia/MA06Ae01.html>. Page consultée le 16 mai 2011.

Résumé : La journaliste parle de l'ouverture d'un nouveau musée à la fin de 2011 situé près de Phnom Penh dans une mosquée pour commémorer les Chams victimes des Khmers rouges et leur révolte à Svay Khleang.

Pin Yathay. 2005. *Tu vivras, mon fils. L'extraordinaire récit d'un rescapé de l'enfer cambodgien*. Paris: L'Archipel, 305 p.

Willoughby, Jay. 2006. Book Reviews. *The Cham Rebellion: Survivors' Stories from the Villages by Ysa Osman Cambodia: The Documenter Center of Cambodia, 2006. 184 pages*. In *The American Journal of Islamic Social Sciences*, 24:3, p. 126–128. Document de consultation.

En ligne. <http://i-epistemology.net/attachments/920_ajiss24-3-stripped%20-%20Book%20Reviews%20-%20The%20Cham%20Rebellion%20-%20Survivors%20Stories%20from%20the%20Villagers.pdf>. Page consultée le 28 mars 2011.

3. Intervention politique (du Canada)

Agence canadienne de développement international. *Cambodge*.

En ligne. <<http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/Fra/JUD-129154040-S9M>>. Page consultée le 17 mars 2011.

Le Conseil de sécurité de l'ONU. 2011. *Résolution 1973 (2011)*. Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 6498e séance, le 17 mars 2011. Document de consultation.

Résumé : La résolution 1973 de 2011 sur la situation violente en Libye sert comme un exemple récent des résolutions du Conseil de sécurité.

Couture, Jacques. 1978. *Immigrations : intérêts et responsabilités du Québec*. In *Le Devoir* du 8 novembre 1978, p. 5.

Résumé : Extraits du discours du ministre de l'Immigration Jacques Couture sur la problématique et les objectifs de la politique québécoise d'immigration. Discours dans le cadre de la présentation du projet de loi à l'Assemblée générale permettant l'application de l'entente Cullen-Couture.

Forest, Simon. 1985 et 1986. *Documents internes du Service d'Immigration du Québec (SIQ) Bangkok*. Document consulté aux Archives nationales du Québec. Localisation 3 0 0 004 06- 07- 003A- 01.

Granatstein, J.L. *Maintien de la paix*. In *L'Encyclopédie canadienne*. Toronto : The Historica Dominion Institute.

En ligne. <<http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=F1ARTF0006167>>. Page consultée le 7 mars.

Larané, André. *21 juillet 1954 : accords de Genève sur l'Indochine*. In *Hérodote.net*.

En ligne. <<http://www.herodote.net/histoire/evenement.php?jour=19540721>>. Page consultée le 21 mars 2011.

Les réfugiés et les catégories désignées : Développement depuis 1945. Document consulté aux Archives nationales du Québec à Montréal. Cote P832, S5, SS1 ; Localisation 5 0 001 03- 07- 006B- 01.

Pâquet, Martin. 2008. *Jacques Couture, l'engagé*. In *Le Devoir*, publié le 6 décembre 2008, Montréal.

Pâquet, Martin. 2005. *Tracer les marges de la Cité. Étranger, immigrant et État au Québec, 1627-1981*. Les Éditions du Boréal, p. 202–235.

4. Sites web des centres de recherches, musées etc.

Cambodian Genocide Program of Yale University :

<<http://www.yale.edu/cgp/>>. Page consultée le 21 février 2011.

Chambres extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens
(CETC ou ECCC en anglais):

<<http://www.eccc.gov.kh/fr/>>. Page consultée le 4 avril 2011.

Documentation Centre of Cambodia :

<<http://www.dccam.org/>>. Page consultée le 21 février 2011.

Musée génocidaire de Tuol Sleng :

<<http://www.tuolslengmuseum.com/index.htm>>. Page consultée le 21 février 2011.

Online Encyclopedia of Massviolence du Centre d'études et de
recherches internationaux (CERI) à Paris :

<<http://massviolence.org/>>. Page consultée le 25 février 2011.

Site Internet de Vann Nath :

<<http://vannnath.com/>>. Page consultée le 16 mai 2011.

Résumé : Le peintre Vann Nath est un des rares survivants du centre d'extension S-21, aujourd'hui le Musée génocidaire de Tuol Sleng. En prison, il est obligé de peindre des portraits de Pol Pot. Après sa libération, il assimile ses expériences dans des tableaux montrant des formes d'exécution ou la vie quotidienne en prison. Quelques-uns de ses tableaux se trouvent sur son site.

5. Films et reportages (radiophoniques)

Courtemanche, Gil. 1979. *Pour ou contre l'accueil des réfugiés?* In *L'événement* – émission de radio, Société Radio-Canada : Montréal. Diffusé le 8 juillet 1979, 35min 47sec.

En ligne. <http://archives.radio-canada.ca/societe/immigration/clips/2519/> Page consultée le 11 avril 2011.

Résumé : Courtemanche anime une tribune téléphonique au sujet de l'accueil des réfugiés du Vietnam, du Laos et du Cambodge qui illustre bien les craintes et préjugés envers les réfugiés d'une grande part des Québécois ainsi que la volonté d'aider et d'intégrer les personnes au détresse d'autres Québécois.

Lépine, Jean-François. 2000. *Khmers rouges, bourreaux d'un peuple.* In *Zone libre*, Télévision de Radio Canada, diffusé le 17 mars 2000, 41min.

En ligne. <<http://archives.radio-canada.ca/politique/international/clips/16546/>>. Page consultée le 25 février 2011.

Résumé : Reportage sur la prise de conscience du passé sous le règne des Khmers rouges. À l'époque de la diffusion, les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens n'existaient pas encore et les Khmers rouges régnaient une région dans l'Ouest du pays. Le journaliste fait un voyage dans le passé pour confronter les anciens bourreaux et dirigeants avec le génocide. Les résultats de ce reportage sont frappants : la plupart des responsables conteste le règne violent des Khmers rouges. Le négationnisme ou la répression dominant la mémoire collective au Cambodge : beaucoup de Cambodgiens veulent « tourner la page », préfèrent d'oublier et demandent pardon.

Invité(s) : Klok Buddhi, Khea Chon, Kong Duong, Him Horn, Chuong Khva, Lao Mun Ho, Long Norin, Ranariddh Norodum, Benson Samay, Ieng Sary, Hun Sen, Khy Taing Lim, Phuon Thida, Ieng Vuth.

L'Organisation des Nations Unies. 2010. *A quest for justice*. In *UNTV : 21st century*, documentaire diffusé le 1 août 2010, 26min.

En ligne. <<http://www.unmultimedia.org/tv/21stcentury/2010/08/cambodia-a-quest-for-justice.html>>. Page consultée le 4 avril.

Résumé : Le reportage éclaire le procès contre Duch devant les Chambres extraordinaires au sein des Tribunaux cambodgiens. Il inclut des interviews avec Chum Mey et Vann Nath, anciens prisonniers de S-21, ainsi que des procureurs du tribunal, le défenseur français du Duch et autres.

Petit, Robert. 2010. *Conférence de Robert Petit (6 février 2010)*. In *Histoires de vie Montréal*, 13 min 18 sec.

En ligne. <http://parolecitoyenne.org/node/25705&dossier_nid=22406>. Page consultée le 17 mars 2011.

Severson, John. 2010. *A Perfect Soldier*.

Informations en ligne. <<http://www.aperfectsoldier.com/trailer.html>>. Page consultée le 29 avril 2011.

Résumé : John Severson raconte l'histoire d'Aki Ra qui a planté des milliers de mines antipersonnels pour les Khmers rouges à l'âge de six ans. Aujourd'hui, il s'engage pour l'enlèvement des mines au Cambodge.

Annexe 15

Glossaire pour le génocide au Cambodge

« Ancien » peuple	Les Khmers rouges considèrent la population rurale, les paysans travaillant sur les rizières, comme le peuple « ancien ». Selon l'idéologie khmère rouge, les paysans font avancer la révolution parce qu'ils sont sains, bons travailleurs et sans prétention.
Angkar	Khmer, littéralement « organisation ». Il faut s'imaginer l'Angkar comme un parti unique qui établit les règles de la vie quotidienne (travail, distribution de la nourriture, règles de vivre-ensemble au village...). Elle reste une organisation abstraite étant donné que les décideurs restent invisibles pour la population.
Brigade	Regroupement de jeunes qui a pour mission d'apprendre et d'appliquer l'idéologie khmère rouge. Les jeunes ont le mandat d'obéir aux ordres et d'éduquer le peuple « nouveau ». Séparés de leurs parents, ils sont aussi obligés à travailler.
Chambres extraordinaires au sein des Tribunaux cambodgiens (CETC)	Tribunal ayant pour but de juger les dirigeants khmers rouges responsables de la mort de deux millions de personnes. Les anciens fonctionnaires de haut rang sont accusés pour des crimes contre l'humanité et pour violations graves des Conventions de Genève. Étant donné que les atrocités commises au Cambodge sont partiellement reconnues comme génocide, ce terme n'est pas conservé pour la majorité des mises en accusation.
Champs d'extermination	Plusieurs sites, partout sur le territoire du Cambodge, sont devenus des lieux d'exécution de Cambodgiens accusés de trahison. Ils étaient assassinés et enterrés sur place, dans d'immenses fosses.
Chams	Nom donné aux Khmers musulmans. On les appelait aussi Khmers-islam. Ils ont été victimes d'un génocide pendant le régime des Khmers rouges.
Communisme	(selon la vision des Khmers rouges) Les Khmers rouges souhaitent créer un communisme intégral, une société totalement égalitaire, agraire et autosuffisante où les liens familiaux n'existent pas, ni la tradition, ni la religion. Seule l'appartenance à l'Angkor est acceptable.
Coopératives	La propriété privée est abolie au Cambodge après la prise du pouvoir des Khmers rouges. Ainsi, les paysans doivent-ils donner leurs terres à l'Angkor. Tout le pays est divisé en coopératives agricoles, sur lesquelles les Cambodgiens sont forcés de travailler.
« Ennemis du régime »	Tous ceux qui contestent l'autorité du régime et l'Angkor. Tous ceux qui entrent dans la catégorie de « peuple nouveau ».

Évacuations forcées	Au moment où les Khmers rouges prennent le pouvoir, ils entament l'évacuation de la capitale, Phnom Penh, et des villes du pays afin d'envoyer les citoyens travailler dans les champs.
Kampuchéa démocratique	C'est le nom que les Khmers rouges ont donné au Cambodge lorsqu'ils ont pris le pouvoir.
Khmers rouges	Nom donné aux membres du parti politique autoritaire qui règne sur le Cambodge pendant le génocide et qui demeure actif même après la fin du régime.
Peuple « nouveau »	Nom donné par les Khmers rouges à ceux qu'ils considèrent comme des êtres inférieurs devant être rééduqués, c'est-à-dire tous les individus vivant en ville, ceux qui ont un niveau de scolarité supérieur à la moyenne (qui était très basse au Cambodge), ceux qui ont travaillé dans l'ancien gouvernement, ceux qui ont été influencés par l'Occident. Les Khmers rouges les reconnaissent parce qu'ils portent des lunettes, travaillent comme enseignants ou comme fonctionnaire, etc.
Prisons ou centres de torture	Les individus accusés de ne pas se soumettre au régime, d'être des traîtres, sont soumis à la torture dans différents centres ou prisons. La plupart du temps, la torture infligée cause la mort des prisonniers. La prison S-21, ou Tuol Sleng, est le centre de torture le plus important.
Travail forcé	Tous les Cambodgiens sont forcés de travailler aux champs et de cultiver le sol de longues heures, et ce, tous les jours de la semaine. Ils ne sont pas payés, ont peu à manger (une portion de riz par jour) et sont donc très affaiblis. En raison du travail forcé, des milliers de personnes sont mortes d'épuisement.

Annexe 16

Éléments essentiels sur le génocide au Cambodge

Les élèves doivent répondre aux questions suivantes :

Qui?

Victimes : Les Khmers qualifiés de « nouveaux », les ressortissants de pays étrangers et les chams (Khmers musulmans)

Bourreaux : Les Khmers rouges, c'est-à-dire les Khmers ayant pris le pouvoir du Cambodge en 1975

Quoi?

L'État du Kampuchéa démocratique réorganise la société pour en faire une société idéale. Cela implique la rééducation du peuple, l'assassinat des indésirables, le travail forcé, principalement le travail agricole, l'évacuation des villes, l'abolition des libertés individuelles. Il en résulte près de 2 millions de morts sur 7 millions d'habitants.

Pourquoi?

Le contexte de guerre civile perpétuelle, de même que les bombardements américains incessants à la frontière ont favorisé l'accession au pouvoir de Pol Pot et son équipe.

Le génocide se fait au nom de l'idéologie des Khmers rouges, d'inspiration communiste, qui visait à créer une société pure, « égalitaire », agraire et débarrassée des individus ayant été influencés par l'étranger.

L'appui de la Chine et la fermeture hermétique du pays facilitent également la réalisation du plan khmer.

Quand?

Du 17 avril 1975 au 11 janvier 1979.

Comment?

Par le travail forcé, la famine, la torture, l'assassinat et les emprisonnements.

Où?

Sur le territoire du Cambodge.

Jacques Couture

Annexe 17

Biographie

Jésuite devenu homme politique, fougueux et passionné défenseur des droits humains. Il devient ministre de l'Immigration sous le gouvernement péquiste de René Lévesque. Il se soucie du bien-être des communautés culturelles et des nouveaux immigrants.

Il est amené à visiter les camps de réfugiés en Indochine, dont ceux de la Thaïlande où se trouvent les réfugiés cambodgiens. Il souhaite absolument faire quelque chose pour eux et réussit à convaincre les familles québécoises d'ouvrir les portes de leurs demeures pour accueillir un ou deux réfugiés. Il a lui-même accueilli deux survivants cambodgiens.

Pour Jacques Couture, deux principes doivent guider les individus : se sentir responsable du bien-être collectif et agir en fonction de ce principe :

« [...] Comment être responsable? D'abord, il faut en avoir les moyens. Avec l'élection du PQ en 1976, l'État québécois adopte un ton plus revendicateur, cherchant à conquérir la reconnaissance politique de ses compétences. Dans cet esprit, l'entente conclue en février 1978 avec le ministre fédéral Bud Cullen assure la participation conjointe des ordres de gouvernement fédéral et provincial dans la sélection des ressortissants étrangers souhaitant s'établir au Québec.

Le Québec obtient alors la possibilité de déterminer ses propres critères de sélection en fonction de ses objectifs économiques, démographiques ou socioculturels. Adoptée en novembre de la même année, la loi 82 entérine les acquis en matière de sélection. Aux critères rationnels et quantitatifs adoptés par l'État, Couture introduit néanmoins une dérogation. "Dans les cas de détresse, dont les réfugiés, précise-t-il, ces critères peuvent être assouplis."

Ensuite, il faut avoir des principes pour agir. Pour Couture, "aucune société qui s'organise, que ce soit au nom de l'efficacité administrative, de la sécurité nationale ou de quelque autre «raison d'État», sous prétexte qu'elle prétend devenir l'arbitre suprême du bonheur des citoyens, ne peut agir au mépris du respect des droits fondamentaux de l'homme". L'accueil au Québec doit donc se faire "au nom même de la justice". »

Pâquet, 2005, voir bibliographie commentée

Annexe 18

Freins à l'intervention du Canada

« Tous les jours, tu te réveilles en te disant quelqu'un va venir, quelque chose va se passer. Si tu arrêtes de croire au sauvetage, tu arrêtes de croire. Et croire est tout ce qui peut te garder en vie. »

Power citant Kassie Neou, avocat des droits humains au Cambodge et survivant du règne des Khmers rouges : 141

Le gouvernement canadien n'est pas le seul à reconnaître le régime des Khmers rouges et à rester indifférent aux atrocités. Une mission de maintien de la paix de la communauté internationale semble hors de question à l'époque. Elle se déroule seulement presque 20 ans plus tard en 1993 sous l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC).

Voici six raisons expliquant cette non-intervention, surtout de nature politique et idéologique :

1. Retraite des délégations étrangères et sous-estimation des Khmers rouges. Les délégations des gouvernements états-uniens et français quittent le pays juste après l'accession au pouvoir des Khmers rouges. Les diplomates et militaires sur place estiment la situation moins négative qu'elle l'est en réalité. La dimension de la violence et de l'idéologie des Khmers rouges est sous-estimée, bien que les représentants états-uniens soient au courant de quelques atrocités (Power 2007 : 108).
2. Manque d'information. Les incidents au Cambodge sont sous-représentés dans les médias : non pas à cause d'un désintérêt, mais parce que les journalistes étrangers sont forcés de quitter le « Kampuchéa démocratique ». La journaliste et chercheuse Samantha Power estime que le Cambodge des Khmers rouges est le système le plus fermé et sanctuarisé au monde, au XXe siècle (Power 2007 : 109).

« La dernière source d'information indépendante s'est éteinte lorsque les journalistes sont partis. Neuf pays communistes alliés ont conservé leurs ambassades à Phnom Penh, mais même ces employés étaient restreints dans leurs mouvements à une rue de 600 pieds de long et devaient être accompagnés par des surveillants officiels des Khmers rouges. Pour les trois années et demie suivantes, le public américain se fera un portrait de la vie derrière le rideau khmer à partir des quelques déclarations des KR, de la propagande de la radio cambodgienne, de témoignages de réfugiés mis en doute et de services secrets de l'Ouest qui se faisaient rares et suspects. »

Power 2007 : 107

Presque toutes les informations publiées sur le génocide à l'époque sont « non vérifiées » et « non confirmées » (Power 2007 : 109). Les journalistes travaillent hors du Cambodge. La première photo du travail forcé apparaît en dehors du Cambodge seulement en avril 1977 (Power 2007 : 121). Peu de gens prêtent foi aux réfugiés arrivant en Thaïlande ou au Vietnam.

Même les organisations de défense des droits humains, un phénomène assez récent à cette époque, comme Amnistie internationale, ignorent les atrocités commises au Cambodge en raison de ce manque d'information (Power 2007 : 113).

- Désintérêt. Le manque de photos et de reportages encourage encore plus le désintérêt pour la région et l'impossibilité d'informer sur les violations des droits de la personne.
- Manque de justification d'intervention. En conséquence, il n'y a pas assez de preuves pour justifier une intervention militaire. Les massacres semblent inimaginables aux représentants politiques et au grand public.

Les médias sont plus critiques à partir de 1977. À l'époque, la conscience de l'Holocauste est assez présente et des journalistes mentionnent les similarités méthodiques des meurtres de masses des Juifs par les nazis et des méthodes de stratégie d'extinction de la population par les Khmers rouges (Power 2007 : 129).

3. Soutien moral par des intellectuels de la gauche. Beaucoup d'intellectuels, opposés à la guerre des États-Unis au Vietnam, nient au début les atrocités accomplies par les Khmers rouges. Ils voient les Khmers rouges comme opposants légitimes à la présence états-unienne dans la région (Mills et Brunner 2002 : 39).
4. Absence de coopération. Même s'il y avait une volonté d'intervenir de la part du Canada, il n'aurait pas pu le faire sans le soutien d'autres gouvernements, surtout des superpuissances, ou de l'ONU.¹³

« Il est généralement reconnu que les interventions unilatérales d'une puissance intermédiaire donatrice sont rarement assez incitatives ou punitives pour influencer le comportement de l'État concerné (à moins, bien entendu, que l'aide accordée ait une incidence importante sur le PNB de l'État en question). »

Norton 1993 : 795

Power argue que les États-Unis, les alliés les plus importants du Canada, sont « traumatisés » de l'échec militaire au Vietnam. Ils voient le Cambodge comme un second Vietnam et préfèrent abandonner une intervention dans cette région. En plus, le gouvernement états-unien est partenaire du gouvernement chinois depuis 1971, qui est pour sa part un partenaire économique et militaire des Khmers rouges.

¹³ Après la Seconde Guerre mondiale jusqu'en 1989, les superpuissances sont les États-Unis et l'URSS.

« Bien que les élites aient conclu que « quelque chose devait être fait », ce « quelque chose » demeura étroitement défini. Dans les coulisses, l'ambassadeur américain Andrew Young exhorta le Secrétaire général des Nations unies Kurt Waldheim à visiter le Cambodge tandis que le Secrétaire d'État Cyrus Vance donna l'ordre aux ambassades américaines de discuter avec leur pays hôte respectif de la possibilité de soulever la question du Cambodge à l'Assemblée générale des Nations unies. [...] L'establishment de la politique étrangère américaine demeura passif de façon persistante, n'émettant qu'une poignée de déclarations publiques et n'investissant jamais son capital politique dans une tentative sérieuse de modifier le comportement des Khmers rouges. »

Power 2007 : 132

5. Leitmotiv diplomatique de la souveraineté des États. Le débat officiel sur une politique de développement dépendante des droits humains commence seulement dans les années 1970 avec, par exemple, la critique de l'apartheid en Afrique du Sud. Selon Norton, la réticence canadienne face à l'intervention s'explique en partie du fait que le gouvernement accorde la priorité à la souveraineté de chaque État.

« L'attachement du Canada au principe de la souveraineté des États n'est pas absolu. Il tend à être sélectif et fortement influencé par les définitions que fait le premier venu des intérêts du Canada [Norton citant Nossal 1988, CCHM]. En somme, la position du Canada vis-à-vis de la souveraineté est l'un des facteurs qui l'a toujours empêché d'imposer des mesures dans le domaine des droits de la personne, et continue de l'en empêcher. »

Norton 1993 : 794

6. Le rôle des intérêts économiques et sécuritaires. L'intervention dépend également d'intérêts économiques et sécuritaires. Norton argue que les mesures contre un État violant les droits de la personne seront plus draconiennes si l'intérêt économique et stratégique est moins élevé. L'auteur nomme l'exemple des sanctions contre le Cambodge qui ont été imposées par le Canada (coupures des relations économiques), mais sans intervention physique/militaire :

« Les pays qui ne représentaient aucun intérêt stratégique, comme l'Ouganda en 1973, le Cambodge en 1977, le Vietnam en 1979, le Sri Lanka en 1985, le Zaïre et Haïti en 1991, ont fait l'objet de mesures punitives sévères de la part du Canada, qui suspendait généralement ses programmes d'aide. »

Norton 1993 : 801

Tableau comparatif

Annexe 19

Ce tableau comparatif offre des éléments de réponse, mais n'est pas exhaustif.

	Holocauste	Cambodge
Classification / Catégorisation	La société allemande est divisée entre les Allemands et les Juifs (entre autres). Les gens de religion juive sont nommés « Juifs ».	Au Cambodge, la société est divisée selon les Khmers révolutionnaires et les Khmers éduqués (ou non-révolutionnaires).
Symbolisation	Port de l'étoile jaune ou d'un brassard, de la lettre « J » dans le passeport, etc.	Les Khmers ayant un niveau d'éducation supérieur aux paysans sont placés dans la catégorie « Peuple nouveau », ils sont, aux yeux des autorités, des Vietnamiens dans un corps khmer. Les Khmers nouveaux doivent porter d'une écharpe bleue à l'Est.
Déshumanisation	La liste des qualificatifs désignant les Juifs est longue (vermine, diable, cancer, etc.). Donner un numéro plutôt qu'un nom, raser la tête, etc. Bris des liens familiaux.	Tous devaient se nommer frères ou sœurs, les noms des individus n'étaient plus d'usage. Imposition d'un uniforme à tous. Bris des liens familiaux.
Organisation	Lois, commandos spéciaux, institutions, transport, tous les secteurs de la société sont organisés de manière à mener à bien le génocide. Le tout est dirigé par l'État.	Commandos spéciaux, lois et règles de vie à respecter. Le tout est dirigé par l'État.
Polarisation	Propagande, lois.	Propagande et nouvelles règles sociales.
Préparation	Des polices spéciales sont créées, des essais et expérimentations de méthodes meurtrières ont lieu, etc. Déportation vers les ghettos et les camps, etc.	Des brigades spéciales sont créées et entraînées, des camps de travail sont mis sur pied.
Extermination	Ghettos, fusillades, camps de travail, camps de mise à mort.	Camp de travail, famine imposée, prisons et lieux de torture.
Déni	Négation de la part des dirigeants, destruction partielle des preuves.	Négation de la part des dirigeants, destruction partielle des preuves.



Musée commémoratif
de l'Holocauste à Montréal

Montreal Holocaust
Memorial Museum



Un lieu d'espoir :
un appel à l'action citoyenne

A place to learn and be inspired to act

Agir
To act

5151, ch. de la Côte-Sainte-Catherine
514 345-2605

HORAIRE

Dimanche Sunday	10 h 10 AM	16 h 4 PM
Lundi Monday	10 h 10 AM	17 h 5 PM
Mardi Tuesday	10 h 10 AM	17 h 5 PM
Mercredi Wednesday	10 h 10 AM	21 h 9 PM
Jeudi Thursday	10 h 10 AM	17 h 5 PM
Vendredi Friday	10 h 10 AM	14 h 2 PM
Samedi Saturday	Fermé Closed	



Apprendre
To learn



Ressentir
To feel



Se souvenir
To remember

Bénéficiaire de la
Beneficiary of



mhmc.ca